Analyse de la politique commerciale du Maroc

Volume 2 : Impact de la politique tarifaire du Maroc sur sa position de hub à destination du reste de l'Afrique

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Analyse de la politique commerciale du Maroc

Volume 2 : Impact de la politique tarifaire du Maroc sur sa position de hub à destination du reste de l'Afrique

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Table des matières

I. INTRODUCTION : LES AMBITIONS AFRICAINES DU MAROC **8**

II. LES ACCORDS COMMERCIAUX ENTRE LE MAROC ET LES PAYS AFRICAINS **10**

III. LES DROITS DE DOUANE EN VIGUEUR ENTRE LE MAROC ET LES PAYS AFRICAINS **16**

III.1 LES TARIFS APPLIQUÉS PAR LE MAROC SUR LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES PAYS AFRICAINS 16

III.2 TARIFS APPLIQUÉS PAR LES PAYS AFRICAINS SUR LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DU MAROC 20

IV. QU'EST-CE QU'UN HUB ? **27**

V. ANALYSE DESCRIPTIVE DE L'ÉVOLUTION DES ÉCHANGES ENTRE LE MAROC ET LES PAYS AFRICAINS **30**

V.1 L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ÉCHANGES DU MAROC 30

V.2 L'IMPORTANCE DE L'AFRIQUE POUR LE MAROC 32

V.3 L'IMPORTANCE DU MAROC POUR L'AFRIQUE 39

VI. IDENTIFICATION DU RÔLE DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DU MAROC SUR SA POSITION DE HUB VIS-À-VIS DE L'AFRIQUE **44**

VI.1 LA MÉTHODOLOGIE EMPIRIQUE 44

VI.2 LES RÉSULTATS 44

VII. COMMENT INTERPRÉTER NOS RÉSULTATS ET QU'APPORTENT-ILS EN TERMES DE POLITIQUE ÉCONOMIQUES ? **47**

ANNEXES **49**

LISTE DES ABREVIATIONS

AELE	Association européenne de libre-échange
CEA	Communauté Est-Africaine
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique de l'Afrique Centrale
CFC	Casa Finance City
CNUCED	La Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
COMESA	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
IDE	Investissements directs à l'étranger
NPF	Nation la Plus Favorisée
OCP	Office Chérifien des Phosphates
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PAFTA	Zone Panarabe de Libre-Echange
PIB	Produit intérieur Brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PPML	Poisson pseudo-maximum likelihood
SGPC	Système Global de Préférences Commerciales entre Pays en Développement
SITC	United Nations Statistics Division
UE	Union Européenne
UMA	Union du Maghreb Arabe
UN	Nations-Unies
USA	United State of America

Coordonnateurs du projet et auteurs	Patricia AUGIER et Vincent CASTEL
Auteurs	Marion DOVIS Michael GASIOREK Charles LAI-TONG Nor-eddine OUMANSOUR
Contributions	Driss CHARRIER – RACHIDI Alia AMIMI Kaouther ABDERRAHIM

Les auteurs tiennent à remercier les personnes suivantes :

MAGHRAOUI Said	Directeur, Direction de la Politique des Echanges Commerciaux, Ministère du Commerce Extérieur
HAKIM Jamâa	Chef de division des Etudes et de communication, Ministère du Commerce Extérieur
BERJA Fatima	Ingénieur Economiste, Ministère du Commerce Extérieur
SEMMAR Yassir	Economiste, Ministère du Commerce Extérieur

Résumé analytique

Le Maroc reste toujours très ancré au marché européen qui demeure le principal partenaire commercial du Royaume en concentrant 67 % des exportations du pays, les échanges commerciaux entre les deux partenaires ayant frôlé les 30 milliards d'euros en 2014. Dans ce contexte, le reste du continent Africain et, en particulier, l'Afrique subsaharienne avec sa croissance avoisinant les 6,3 % en moyenne sur la décennie 2000 (le deuxième pôle économique mondial après l'Asie) semble être une solide opportunité pour le développement des agents économiques du Maroc. De fait, les échanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique, ont augmenté ces dernières années de 20 %, soit une hausse de 1,5 milliard de dollars et se sont récemment accélérés avec une hausse des échanges avec l'Afrique sub-saharienne qui a atteint 13 % en 2014. Néanmoins, le Maroc ne souhaite pas seulement se positionner comme un simple partenaire commercial et acteur économique sur le continent mais cherche avant tout à s'afficher en tant que Hub économique potentiel.

La question principale à laquelle cherche à répondre ce rapport est celle de savoir si le Maroc a pu tirer parti de sa politique tarifaire en développant ses échanges avec les pays africains, et si le pays pourrait avec sa politique tarifaire actuelle pleinement jouer le rôle de Hub qu'il envisage. En plus des accords passés avec l'Egypte et la Tunisie, le Maroc a signé un accord commercial bilatéral avec trois autres pays africains : la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal. D'autres pays africains ont des accords avec le Maroc, via des accords multilatéraux. Le Système Global de Préférences Commerciales entre Pays en Développement (SGPC), lequel n'a pas été jusque-là très actif, comprend l'Algérie, le Bénin, le Cameroun, le Ghana, la Mozambique, le Nigéria, le Soudan, la Tanzanie, le Zimbabwe et une nouvelle fois l'Egypte, la Guinée et la Tunisie. L'accord PAFTA (Zone Panarabe de Libre Echange), implique les Comores, Djibouti, la Libye, la Somalie et, là encore, l'Algérie, le Soudan et la Tunisie. Enfin, la Mauritanie fait partie de l'UMA (Union du Maghreb Arabe). Par ailleurs le Maroc accorde aux pays les moins avancés d'Afrique une exonération des droits de douane mais seulement pour une liste limitée de biens comprenant quelques produits agricoles et de la pêche et un petit nombre de produits semi-finis. Au total, neuf pays africains n'ont aucun accord tarifaire avec le Maroc. Il s'agit du Gabon, de la Côte d'Ivoire, de Sao Tomé, de la République du Congo (Congo-Brazzaville), du Kenya, de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Swaziland. Seuls trois pays africains méditerranéens (Algérie, Egypte, Tunisie) et le Sénégal appliquent un tarif préférentiel sur leurs importations en provenance du Maroc.

Même s'ils ont considérablement baissé (rappelons que cette baisse a été d'environ 78 %, soit 39 points de pourcentage), le fait qu'il n'y ait quasiment pas d'accord commercial actif entre le Maroc et les pays sub-sahariens implique que les droits de douane appliqués par le Maroc sur les importations des pays africains hors pays méditerranéens demeurent, en moyenne, au même niveau que les tarifs appliqués à l'ensemble des autres pays à moyen et faible revenu, soit 12 %. De fait, pour l'industrie, la moyenne des tarifs appliqués aux importations africaines hors pays méditerranéens est, beaucoup plus élevée que sur les autres régions, puisqu'elle est un peu au-dessus de 10 %, avec 6 % pour l'Afrique de l'Ouest, 9,3 % pour l'Afrique Centrale, presque 7 % pour l'Afrique de l'Est et 12% pour l'Afrique Australe. Dans l'agriculture, les écarts de taux sont encore plus marqués, puisque la moyenne va de 1,4 % pour les pays méditerranéens à presque 27 % pour les pays de l'Afrique Australe. On constate de plus que, quelle que soit la catégorie de biens, l'écart entre le taux moyen des droits de douane appliqués aux pays européens et la moyenne la plus élevée des droits de douane appliqués aux pays africains est d'environ de 17 points de pourcentage.

La politique tarifaire menée par le Maroc au cours de ces 20 dernières années, a conduit à créer, involontairement, un écart de taux défavorable pour les pays d'Afrique (hors pays méditerranéens), comparativement aux droits de douane appliqués sur les produits européens, américains et méditerranéens et, ceci, quelle que soit la catégorie de biens Logiquement, on constate en outre qu'aussi bien en 2001, qu'en 2012, les tarifs des pays africains appliqués aux importations depuis le Maroc sont, en moyenne, de 3 ou 4 points de pourcentage supérieurs aux tarifs appliqués aux importations européennes ou américaines.

L'Afrique sub-saharienne, représente un peu plus de 6 % (contre 3 % en 93) des exportations et un peu moins de 1 % (contre 5 % en 93) des importations marocaines. Si l'on considère les 25 premières destinations des exportations marocaines (lesquelles représentent environ 86 % du total des exports), un seul pays sub-saharien, le Sénégal, apparaît. Du côté des importations, parmi les 25 principaux fournisseurs du Maroc (lesquels représentent un peu moins de 90 % des importations totales), on ne trouve aucun pays sub-saharien, alors qu'on en trouvait un, le Cameroun, dans les 25 principaux fournisseurs du Maroc en 1993.

Si, réciproquement, on regarde l'importance du Maroc dans les échanges de l'Afrique sub-saharienne, on constate que le Maroc n'est pas présent parmi les 50 principaux exportateurs de ces pays en 2013. Dans le classement des marchés d'export, le Maroc se situe, en effet, à la 95ième place, avec seulement 0,05 % des exportations de la région (contre 0,07 % en 93 et 0,36 % en 98). Du côté des importations, l'importance du Maroc est également négligeable, puisqu'avec 0,27 % des importations de la région (contre 0,07 % en 93), il est classé 62ième parmi l'ensemble des importateurs.

En complétant cette analyse par la prise en compte de l'intensité des échanges, on trouve néanmoins pour les exportations marocaines, sur la période 2011-2013, un indice supérieur à 1 vis à vis de 28 partenaires : parmi ces 28 partenaires, 9 sont des pays sub-sahariens (Guinée, Sénégal, Guinée Equatoriale, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Angola, Nigéria et Mauritanie), 6 sont des pays méditerranéens (Tunisie, Algérie, Libye, Liban, Egypte et Turquie). Le calcul de cet indice pour les importations marocaines sur la même période révèle qu'il est supérieur à 1 vis à vis de 22 partenaires : parmi ces 22, 4 sont des pays sub-sahariens (Togo, Sénégal, Malawi et Cameroun), 4 sont des pays méditerranéens (Egypte, Algérie, Tunisie et Turquie) et 7 sont des pays européens (Espagne, Portugal, France, Roumanie, Italie, Grèce et Suède).

On peut donc déduire de cette première analyse que même si les pays sub-sahariens ne sont ni une destination, ni une provenance très importante en terme de volume pour les exportations et les importations marocaines, certains pays africains sont des partenaires relativement importants pour le Maroc. Il s'agit, du Sénégal, de la Guinée Equatoriale, du Ghana, de l'Angola, de la Guinée, de la Côte d'ivoire, du Togo et de l'Egypte.

Au niveau sectoriel, les 5 industries dont les parts dans les exportations marocaines destinées à l'Afrique sub-saharienne sont les plus élevées en 2013 sont les produits pétroliers (15,4 % contre 0 % en 93), les produits de la pêche (14 % contre 27,4 % en 93), les engrais (9,8 % contre 1,8 % en 93), la semoule et les farines (5,9 % contre 0 % en 93) et les équipements électriques (5 % contre 0,02 % en 93). Lorsque l'on compare l'évolution globale de la structure des exportations du Maroc à celle des exportations vis-à-vis de l'Afrique sub-saharienne, de l'Egypte et de la Turquie, un fait marquant est la très forte progression du secteur des machines & équipements de transport, que l'on retrouve bien dans le cas des exportations destinées à l'Egypte et à la Turquie, mais pas du tout dans le cas des exportations destinées au marché sub-saharien. Cette première décomposition sectorielle à 1-digit des exportations marocaines montre, par conséquent, qu'il existe de grandes différences, non seulement dans la structure des exportations destinées aux pays sub-sahariens, comparée à celle des exportations destinées à l'Egypte et à la Turquie, mais également dans la façon dont ces structures ont évolué.

Les 10 produits dont l'indice d'intensité des exportations marocaines vis à vis de l'Afrique sub-saharienne a les plus fortement augmenté représentent, à eux seuls, 47 % des exportations marocaines sur le marché sub-saharien. Ceci qui révèle une assez forte concentration de ces exportations sur un nombre relativement restreint de produits

Dans le cas des importations marocaines, on constate que la faible part en provenance de l'Afrique sub-saharienne va de pair avec une difficulté plus importante des produits sub-sahariens à entrer sur le marché marocain, comparativement à l'ensemble des autres partenaires mondiaux. Les exportations de l'Afrique sub-saharienne vers le Maroc comprennent essentiellement, le charbon (15,8 %), le café (13,6 %), la nourriture pour animaux (11,2 %), les épices (6,2 %) et les produits chimiques inorganiques (4,7 %).

L'analyse économétrique de l'impact des droits de douane entre le Maroc et les pays africains sur les échanges et d'une baisse potentielle donne les résultats suivants : premièrement, la baisse des droits de douane appliqués aux produits sub-sahariens n'a pas stimulé les exportations marocaines vers ces

pays ; deuxièmement, la réduction des tarifs appliqués aux produits en provenance de l'UE et des Etats-Unis ne semble avoir eu aucun effet sur les exportations marocaines destinées aux marchés africain ; enfin, la baisse des droits de douane appliqués aux produits en provenance des pays méditerranéens a, en revanche, eu un impact négatif sur les exportations marocaines vers les pays de l'Afrique sub-saharienne. Les résultats économétriques confirment donc ce que laisse penser l'analyse descriptive, à savoir que la politique tarifaire menée par le Maroc n'a pas permis d'intensifier les flux d'échanges entre le Maroc et l'Afrique sub-saharienne.

En revanche, les biens en provenance de l'Afrique sub-saharienne sont plus sensibles à la politique tarifaire du Maroc que les biens en provenance de l'ensemble du reste du monde. Une réduction des droits de douane marocains appliqués aux pays sub-sahariens contribuerait ainsi à augmenter les exportations des pays de l'Afrique sub-saharienne vers le Maroc.

Par ailleurs l'analyse de la sensibilité des exportations marocaines à la variation des droits de douane appliqués par les pays africains permet de constater que, quelle que soit la communauté économique, une baisse des tarifs des pays africains aura toujours un effet positif sur les exportations marocaines. Cet effet est toutefois plus ou moins fort selon la communauté économique concernée : Une baisse des droits de douane, par exemple, de moitié, décidée par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pourrait augmenter d'environ 5 % les exportations marocaines, alors qu'une baisse équivalente des tarifs appliquée par la Communauté Economique de l'Afrique Centrale (CEEAC) ou par le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), pourrait augmenter ces mêmes exportations marocaines de 23 % pour la CEEAC et de 15 % pour le COMESA. L'effet relatif le plus important à attendre provient d'une baisse des droits de douane appliqués par la Communauté Est-Africaine (CEA) : une réduction des tarifs de moitié pourrait, en effet, accroître les exportations marocaines de 40 %.

En termes de recommandations, on attire donc l'attention sur le fait que :

- La réduction des droits de douane demeure un outil de politique commerciale qui pourrait être efficace pour dynamiser les flux d'échanges bilatéraux, avec un effet positif pour le Maroc et le reste de l'Afrique en particulier l'Afrique Subsaharienne ;

- Pour optimiser les initiatives récentes qui ont été mises en place pour dynamiser et renforcer les échanges entre le Maroc et ses partenaires africains, il deviendra vite incontournable de mettre à l'ordre du jour une négociation des politiques tarifaires appliquées de part et d'autre.

I. INTRODUCTION: LES AMBITIONS AFRICAINES DU MAROC

Le Maroc reste toujours très ancré au marché européen qui demeure le principal partenaire commercial du Royaume en concentrant 67 % des exportations du pays, les échanges commerciaux entre les deux partenaires ayant frôlé les 30 milliards d'euros en 2014. Néanmoins la croissance atone de l'Europe ces dernières années pousse le Maroc à rechercher de nouveaux marchés qui seraient autant de nouvelles sources de croissance pour le Maroc.

Dans ce contexte, le reste du continent Africain et, en particulier, l'Afrique subsaharienne avec sa croissance avoisinant les 6.3 % en moyenne sur la décennie 2000 (le deuxième pôle économique mondial après l'Asie) semble être une solide opportunité pour le développement des agents économiques du Maroc. Plus encore que le potentiel actuel, c'est le potentiel à moyen terme du Continent qui représente pour le Maroc une fantastique opportunité. La croissance africaine se diversifie, en effet, avec une augmentation relative du rôle de la consommation privée et des investissements. La consommation sur le continent devrait se développer fortement au cours des prochaines années avec une augmentation très importante de la population qui selon les prévisions, devrait doubler d'ici à 2050, passant de 1 à 2 milliards. Cette population concentrera 21 % de la main d'œuvre mondiale. Elle se caractérisera par une très forte urbanisation (plus d'un Africain sur deux résidera en ville à l'horizon 2030) et un développement significatif de la classe moyenne. Du point de vue des investissements, l'amélioration du climat des affaires a abouti à une augmentation rapide des investissements privés, en particulier dans les domaines bancaires (53%), des télécommunications (34 %) et dans l'immobilier (1 %).

De fait, les échanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique, ont augmenté ces dernières années de 20 %, soit une hausse de 1,5 milliard de dollars et se sont récemment accélérés avec une hausse des échanges avec l'Afrique subsaharienne qui a atteint 13 % en 2014. Par ailleurs, le Maroc est le deuxième investisseur africain sur le continent après l'Afrique du Sud. Les investissements du Royaume en Afrique subsaharienne - portés par les grandes entreprises (privées et publiques) - ont augmenté de 200 % entre 2000 et 2013 et 85 % des IDE du Maroc sont destinés à l'Afrique subsaharienne, dans des domaines stratégiques pour le développement de l'Afrique : télécommunications, infrastructures, banque, finance, habitat, tourisme, transport, énergie, agriculture, et agroalimentaire.

Néanmoins, le Maroc ne souhaite pas seulement se positionner comme un simple partenaire commercial et acteur économique sur le continent mais cherche avant tout à s'afficher en tant que Hub économique potentiel. De ce fait, plusieurs type de Hub sont actuellement discutés entre les acteurs, notamment pour le commerce, la production et l'investissement, mais tous reposent sur un certain nombre de prérequis sur lesquels le Maroc travaille et qui incluent : (i) l'accompagnement politique et institutionnel, (ii) l'existence d'entreprises publiques et privés d'envergure promouvant le savoir-faire marocain et ayant un effet d'entrainement sur les PME marocaines, (iii) la mise en place de structures logistiques et de transports adéquates (iv) l'existence d'agences d'accompagnement et, (v) l'existence d'un cadre réglementaire propice aux échanges. Les avancées récentes sur ces différents points sont importantes.

D'un point de vue politique, cette vision a, en effet, été consolidé à travers les tournées Royales en Afrique en janvier 2014 (Mali, Côte d'ivoire, Guinée et Gabon) et en 2015 (Sénégal, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire et Gabon), lesquelles ont abouti à la signature de plusieurs accords de partenariat pour le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale (26 accords de partenariats public-privé et d'investissements en Côte d'Ivoire ; 21 accords de coopération bilatérale avec la Guinée ; et 17 accords bilatéraux de coopération avec le Mali) et à la signature d'accords bilatéraux de partenariat économique public-privé et privé-privé. La visite royale a été aussi l'occasion de la mise en place de groupements d'impulsion économique

maroco-sénégalais et maroco-ivoirien, destinés à encourager la co-émergence et veiller sur l'aboutissement effectif et dans les délais convenus, de l'ensemble des accords de partenariat. De plus, le Maroc négocie actuellement des accords de partenariats stratégiques avec la CEDEAO et la CEMAC, incluant la mise en place progressive de zones de libre-échange.

D'un point de vue des entreprises publiques et privées, le savoir-faire et l'expertise marocaines sont les principaux atouts présentés par les investisseurs marocains qui se sont implantés dans de nombreux pays d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest. En effet, les entreprises marocaines sont dotées d'une capacité de fonctionnement dans des environnements difficiles et d'une appréciation des besoins de sociétés en développement dans un contexte de segments de marchés éclatés. Parmi les exemples les plus marquants, il faut citer celui de Maroc Telecom, qui possède plusieurs filiales africaines dont Mauritel (Mauritanie), Onatel (Burkina Faso), Gabon télécom (Gabon) et Sotelma (Mali). En matière de transport aérien, la Royal Air Maroc, est la deuxième compagnie africaine (la première en Afrique de l'Ouest), derrière la South African Airways. En matière de phosphates et de sécurité alimentaire, l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) envisage le lancement de plusieurs projets d'envergure en Afrique de l'Ouest. Cette dynamique au niveau du secteur « public » se traduit aussi au niveau du secteur privé, avec l'établissement de la plateforme financière « Casa Finance City - CFC » qui affiche clairement les ambitions africaines, en mettant en place l'ingénierie et les services financiers permettant aux acteurs des secteurs privés d'investir en Afrique depuis le Maroc. Par ailleurs, du point de vue des structures logistiques, cette dynamique institutionnelle est soutenue par une accélération du développement des infrastructures commerciales, des capacités portuaires, lesquelles sont en plein développement (5 ports), et le développement de 70 plateformes logistiques. Dès lors, pour que le Maroc puisse s'afficher en tant que Hub potentiel, il est nécessaire d'offrir des délais d'exportation très faibles mais aussi des coûts d'importation et d'exportation en adéquation. Aussi, le fait d'avoir simplifié les procédures douanières en 2009 et d'avoir exigé des licences et permis d'importation pour des raisons de sécurité, de santé ou d'environnement, permet d'envisager le Royaume comme une puissance économique régionale.

Enfin, du point de vue des agences d'accompagnement, le Centre Marocain de Promotion des Exportations, dont la vocation est de promouvoir les exportations des produits industriels, agro-alimentaires, du tourisme et de l'artisanat, se charge entre autres de : (i) Promouvoir l'offre exportable marocaine sur les marchés internationaux et, ce, en harmonie avec les Stratégies Sectorielles Nationales, (ii) Diversifier les marchés pour les exportations marocaines, (iii) Favoriser l'internationalisation des entreprises marocaines, entreprendre des actions promotionnelles afin de faire connaître les produits marocains sur les marchés mondiaux et, (iv) Orienter les investisseurs publics ou privés vers des industries ou des activités dont la production pourrait être facilement écoulée sur les marchés extérieurs et dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs, Maroc export cherche aussi à accompagner les opérateurs des autres pays d'Afrique intéressés par le Maroc. Dans ce sens, l'Agence a signé 17 protocoles d'accords avec des organismes de promotion du commerce et/ou des investissements de 11 pays d'Afrique Subsaharienne.

Néanmoins et malgré les avancés réalisés lors des tournées royales, il semblerait que des avancées restent nécessaires pour ce qui est du cadre réglementaire propice aux échanges car les progrès réalisés en termes d'accords commerciaux restent timides et mériteraient d'être approfondis pour que le Maroc puisse se positionner pleinement en tant que plateforme à destination de l'Afrique. En effet à la suite de la mise en application d'un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux et multinationaux, les droits de douane marocains ont beaucoup baissé et la structure tarifaire vis à vis des partenaires a beaucoup changé. Il est clair en effet que les tarifs appliqués aux pays avec lesquels ont été signé des accords commerciaux ont beaucoup plus baissé en comparaison avec ceux pour lesquels aucun accord n'a été signé. Pour ces derniers, et les pays de l'Afrique Subsahariennes sont quasiment tous dans ce cas, la baisse des tarifs a simplement correspondu à une réduction des droits de douane MNF réalisée dans des négociations de l'OMC. L'ensemble de ces changements n'a donc pas été sans effet sur les flux d'échange.

Le rapport suivant explore donc ces aspects en analysant l'impact de la politique tarifaire du Maroc sur sa position de hub à destination de l'Afrique. Le rapport revoit dans un premier temps les accords commerciaux et les droits de douane en vigueur entre le Maroc et les pays africains. Il analyse ensuite l'évolution des échanges entre le Maroc et les pays africains et identifie comment les politiques tarifaires du Maroc et de l'Afrique influent sur la capacité du Maroc à se positionner en tant que hub vis-à-vis de l'Afrique. Le rapport montre finalement comment la renégociation de certains accords tarifaires pourrait se faire au bénéfice du Maroc et des autres pays du Continent Africain.

II. Accords commerciaux entre le Maroc et le reste des pays africains

En plus des accords passés avec l'Egypte et la Tunisie (présentés dans le tableau 1 du volume 1 de cette étude), le Maroc a signé un accord commercial bilatéral avec 3 autres pays africains[1] : la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal. Ces 3 accords sont présentés dans le tableau 1. De plus, d'autres pays africains ont des accords avec le Maroc, via des accords multilatéraux. Les pays concernés et le nom de ces accords sont précisés dans le tableau 2.

- **Il s'agit de l'Algérie, du Bénin, du Cameroun, du Ghana, de la Mozambique, du Nigéria, du Soudan, de la Tanzanie, du Zimbabwe et une nouvelle fois de l'Egypte, de la Guinée et de la Tunisie, dans le cadre du Système Global de Préférences Commerciales entre Pays en Développement (SGPC),** lequel n'a pas été très actif.
- **L'accord PAFTA (Zone Panarabe de Libre Echange), implique les Comores, Djibouti, la Libye, la Somalie et, là encore, l'Algérie, le Soudan et la Tunisie. Enfin, la Mauritanie fait partie de l'UMA (Union du Maghreb Arabe).**
- **Par ailleurs le Maroc accorde aux pays les moins avancés d'Afrique** une exonération des droits de douane mais seulement pour une liste limitée de biens comprenant quelques produits agricoles et de la pêche et un petit nombre de produits semi-finis.

Au total, seuls 9 pays africains n'ont aucun accord tarifaire avec le Maroc. Il s'agit du Gabon, de la Côte d'Ivoire, de Sao Tomé, de la République du Congo (Congo-Brazzaville), du Kenya, de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Swaziland.

Tableau 1 : Accords tarifaires bilatéraux entre le Maroc et les pays africains

Pays africains concernés et nom de l'accord	Couverture	Date de signature	Date d'application
Maroc - Guinée Convention Commerciale et Tarifaire Marocco-Guinéenne	Listes de biens	Avril 1997	Septembre 2000
Maroc - Mauritanie Accord Commercial et Tarifaire entre le Royaume du Maroc et la République Islamique de Mauritanie	Listes de biens	Août 1986	May 1993
Maroc - Sénégal Accord Commercial Maroco-Sénégalais	Listes de biens	Février 1963 Septembre 1987	Février 1968 Décembre 1987

Sources : Ministère du Commerce Extérieur http://www.mce.gov.ma et Douane Marocaine, http://www.douane.gov.ma:

[1] Ces accords bilatéraux n'apparaissent pas dans le tableau 1 du volume 1 de cette étude qui liste l'ensemble des accords ratifiés par le Maroc) dans la mesure où ils n'ont pas été notifiés par l'OMC.

Tableau 2 : Pays africains impliqués dans des accords commerciaux multilatéraux avec le Maroc

Pays Africains	Nom de l'Accord	Date d'application
Algérie, Bénin, Cameroun, Egypte, Ghana, Guinée, Mozambique, Nigéria, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Zimbabwe	Système Global de Préférences Commerciales entre Pays en Développement (SGPC)	1989
Angola, Bénin,Burkina Faso, Burundi,Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Centrafricaique, Congo (Rep.Dem.), Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie	Offre marocaine en faveur des PMA d'Afrique	2000
Algérie, Comores, Djibouti, Somalie, Soudan	**Zone Panarabe de Libre Echange** (PAFTA)	1998
Algérie, Libye, Mauritanie	Union du Maghreb Arabe (UMA)	2012
Egypte, Tunisie	Accord Arabo-Méditerranéen de Libre Echange (Accord d'Agadir)	2007

Sources : OMC, http://www.wto.org.

Au-delà de l'existence officielle de ces accords, que ces derniers soient bilatéraux ou multilatéraux, la base de données sur les droits de douane (TRAINS, CNUCED), permet d'identifier les tarifs préférentiels appliqués sur les échanges, afin de connaître la date réelle d'application de ces accords et leur portée. Le tableau 3 indique, par partenaires impliqués dans des accords commerciaux, à partir de quelle date le Maroc a appliqué un tarif préférentiel sur les importations en provenance des pays africains et combien de secteurs ont été concernés. On a distingué un premier groupe de 5 pays avec lesquels le Maroc a conclu un accord bilatéral (Egypte, Tunisie, Guinée, Mauritanie, Sénégal) et un second groupe de 36 pays concernés par un ou plusieurs accords multilatéraux avec le Maroc. On constate :

- **Premièrement, que les tarifs préférentiels ont été appliqués au plus tôt en 2005[2] ;**

- **Deuxièmement, qu'à l'exception des pays méditerranéens (Egypte, Tunisie, Algérie) et dans une moindre mesure la Libye, la Mauritanie et le Sénégal, le nombre de secteurs concernés est très faible.** Les tarifs préférentiels appliqués par le Maroc à ses partenaires africains concernent, en effet, seulement une trentaine de secteurs (à 3-digit), soit une vingtaine d'industries à 2-digit, qui sont listés dans le tableau 4. On voit que les produits qui bénéficient le plus fréquemment de tarifs préférentiels sont le café, le coton, les épices, les fruits, le bois brut et les matières d'origine végétales,

[2] Selon la base de données TRAINS, le Maroc a commencé à appliquer des tarifs préférentiels seulement à partir de 2005, quelque que soit le partenaire (y compris l'UE). Avant 2005, la baisse des droits de douane est liée à la réduction générale des droits NPF.

- **Troisièmement, malgré la signature d'accords, dans les faits, aucun tarif préférentiel n'est appliqué par le Maroc sur les produits importés du Cameroun, de l'Erythrée, du Ghana, de la Guinée Bissau, du Lesotho, du Nigéria, du Soudan du Sud et du Zimbabwe.**

Seuls 3 pays africains méditerranéens (Algérie, Egypte, Tunisie) et le Sénégal appliquent un tarif préférentiel sur leurs importations en provenance du Maroc (tableau 5). Pour l'Algérie, la première date d'apparition d'un tarif préférentiel est 1993, mais cette mise en application ne concerne que 18 produits . La seconde vague de mise en place de tarifs préférentiels est 2009. Cette dernière est de plus grande ampleur puisqu'elle porte, cette fois-ci, sur une centaine de produits. L'Egypte a commencé à mettre en place des tarifs préférentiels sur les exportations marocaines en 2005 (sur environ 70 secteurs), puis a étendu l'accord préférentiel en 2008 et en 2009 afin de couvrir environ 200 produits. La Tunisie a mis en place un tarif préférentiel en 2005 qui a concerné directement environ 200 industries. Enfin, le Sénégal a instauré un tarif préférentiel sur les exportations marocaines en 2006 sur une soixantaine de produits.

Tableau 3 : Dates effectives d'application et portée des accords préférentiels appliqués par le Maroc sur les importations en provenance des pays africains

Pays	1ière date d'apparition d'un tarif préférentiel	Nbre de secteurs concernés à 3-digit (SITC Rev3) dans les échanges	Secteurs à 3-digit concernés (lorsque leur nbre est < à 10)
Pays avec lesquels le Maroc a un accord bilatéral			
Égypte	2005	Entre 100 et 150	
Tunisie	2005	Environ 150	
Guinée	2005	3	057, 071, 247
Mauritanie	2005	45	
Sénégal	2005	24	
Pays avec lesquels le Maroc a un accord multilatéral			
Algérie	2005	Environ 100	
Angola	2005	2	057, 247
Bénin	2005	2	075, 263
Burkina Faso	2005	2	057, 263
Burundi	2005	1	071
Cameroun	Aucun tarif préférentiel n'est appliqué		
Centrafrique	2005	2	071, 075
Comores	2006	1	075
Congo (Rép Dém.)	2006	1	071
Djibouti	2007	3	621, 697, 761
Erythrée	Aucun tarif préférentiel n'est appliqué		

[3] Ces 18 produits sont identifiés à 3-digit dans la nomenclature SITC Rev3.

Ethiopie	2005	2	071, 075
Gambie	2006	1	057
Ghana	Aucun tarif préférentiel n'est appliqué		
Guinée Bissau	Aucun tarif préférentiel n'est appliqué		
Guinée Equatoriale	2005	3	247, 248, 282
Lesotho	Aucun tarif préférentiel n'est appliqué		
Libéria	2005	1	231
Libye	2005	40	
Madagascar	2005	3	071, 075, 265
Malawi	2005	1	121
Mali	2005	3	057, 263, 292
Mozambique	2007	1	036
Niger	2005	3	034, 075, 231
Nigéria	Aucun tarif préférentiel n'est appliqué		
Ouganda	2005	1	071
Rwanda	2005	1	071
Sierra Leone	2005	2	071, 247
Somalie	2005	6	292, 642, 652, 696, 784, 841
Soudan	2005	9	222, 251, 263, 292, 541, 699, 713, 841, 892
Soudan du Sud	Aucun tarif préférentiel n'est appliqué		
Tanzanie	2005	4	071, 121, 263, 265
Tchad	2005	2	263, 292
Togo	2005	5	057, 071, 072, 075, 263
Zambie	2005	1	071
Zimbabwe	Aucun tarif préférentiel n'est appliqué		

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

Tableau 4 : Industries concernées par l'application d'un tarif préférentiel par le Maroc sur les importations en provenance des pays africains

Industries à 2 et 3-digit (SITC Rev3)	Fréquence (Nbre de pays qui bénéficient d'un tarif préférentiel)
03. Poissons et Crustacés	
034. Poissons frais	1
036. Crustacés, mollusques	1
05. Légumes et Fruits	
057. Fruits frais ou secs	6
07. Café, Thé, Cacao, Epices	
071. Café	12
072. Cacao	1
075. Epices	7
12. Tabacs	
121. Tabacs bruts	2
22. Graines et Fruits oléagineux	
222. Graines et fruits oléagineux pour l'extraction d'huiles végétales	1
23. Caoutchouc	
231. Caoutchouc naturel	2
24. Liège et Bois	
247. Bois bruts	4
248. Bois simplement travaillés	1
25. Pâte à papier et Déchets de papier	
251. Pâte à papier et Déchets de papier	1
26. Fibres textiles	
263. Coton	7
265. Fibres textiles végétale	2
28. Minerais métallifères	
282. Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier	1
29. Matières brutes d'origine animale	
292. Matières brutes d'origine végétale	4
54. Produits médicinaux et pharmaceutiques	
541. Produits médicinaux et pharmaceutiques, autres que pour la médecine humaine ou vétérinaires	1
62. Caoutchouc manufacturés	
621. Produits en caoutchouc	1
64. Papiers et Cartons	
642. Papiers et cartons découpés	1
65. Fils et Tissus	
652. Tissus de coton	1
69. Articles manufacturés en métal	
696. Coutellerie	1
697. Articles de ménage en métaux communs	1
699. Articles manufacturés en métaux communs	1
71. Machines et Moteurs	
713. Turbines à vapeur et leurs parties et pièces détachées	1
76. Appareils et Equipement de télécommunication	
761. Appareils récepteurs de télévision	1
78. Véhicules	
784. Parties, pièces détachées et accessoires de véhicules automobiles	1
84. Vêtements	
841. Vêtements pour hommes	2
89. Articles manufacturés	
892. Imprimés	1

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

Tableau 5 : Dates effectives d'application et portée des accords préférentiels appliqués par les pays africains sur les exportations marocaines

Pays	1ière date d'apparition d'un tarif préférentiel	Nbre de secteurs concernés à 3-digit (SITC Rev3) dans les échanges
Algérie	1993 2009	18 Environ 100
Egypte	2005 2008/2009	Environ 70 Environ 300
Tunisie	**2005**	Environ 200
Sénégal	2006	60

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

III. Les droits de douane en vigueur entre le Maroc et les pays africains

III.1 Les tarifs appliqués par le Maroc sur les importations en provenance des pays africains

Même s'ils ont considérablement baissé (78 %, soit 39 points de pourcentage), les droits de douane appliqués par le Maroc sur les importations des pays d'Afrique sub-saharienne demeurent, en moyenne, au même niveau que les tarifs appliqués à l'ensemble des autres pays à moyen et faible revenu, soit 12 %, ce qui n'est pas étonnant compte tenu de la faible mise en application des tarifs préférentiels.

Alors que le tarif moyen appliqué à l'ensemble des importations en provenance des 4 pays africains méditerranéens (Algérie, Egypte, Libye, Tunisie) est quasiment nul, le graphique 1 montre que les droits de douane appliqués aux importations sub-sahariennes sont en moyenne de 12 %, ce qui est largement au-dessus du taux moyen appliqué par le Maroc à l'ensemble de ses importations (5 %) et largement au-dessus aussi du tarif moyen appliqué aux importations européennes (1 %) et américaines (4 %). Ceci est la conséquence malheureuse des accords passés avec les autres régions alors que peu ou pas d'accord ont été passé avec les pays africains. En effet, comme le montre le tableau 2 du volume 1 de l'analyse, si en 1993, la moyenne des droits de douane sur les importations européennes étaient d'environ 13 points de pourcentage au-dessus de la moyenne des droits de douane appliqués aux importations africaines, cet écart s'est aujourd'hui largement i nversé : en moyenne, les droits de douane appliqués par le Maroc sur les importations en provenance des pays d'Afrique sub-saharienne sont globalement à 11 points de pourcentage au-dessus de la moyenne des droits de douane appliqués sur les produits européens, 9 points de pourcentage au-dessus de la moyenne des droits de douane appliqués par les pays méditerranéens[4] et 8 points de pourcentage au-dessus de la moyenne des droits de douane appliqués sur les produits américains. Ces écarts s'expliquent à la fois par le fait que les produits importés des pays africains sont différents de ceux importés par les pays méditerranéens et, plus encore, de ceux importés par l'Europe ou les Etats-Unis mais surtout, comme on l'a déjà montré, par la quasi absence d'accords commerciaux et donc de tarifs préférentiels entre le Maroc et les pays sub-sahariens[5].

[4] On a vu, dans la partie I, que la moyenne des droits de douane appliqués par le Maroc aux importations de l'ensemble des pays méditerranéens impliqués dans le processus de Barcelone était d'environ 3% en 2012 (cf. tableau 2 du volume 1 de cette étude).
[5] On a, en annexe, comparé les droits de douane appliqués aux produits à 3-digit importés à la fois par les pays méditerranéens et les pays de l'Afrique sub-saharienne. On constate bien que, non seulement les produits importés par ces 2 groupes de pays sont différents (si l'on retient les 100 principaux produits importés de chaque partenaires, c'est au mieux 18 produits qui seront similaires entre un pays méditerranéen et l'ensemble des pays sub-sahariens, ce qui est très faible), mais également que pour un même produit, les droits de douane imposés par le Maroc sur les importations sub-sahariennes sont plus élevés, compte tenu de l'absence d'accord commercial véritablement actif entre le Maroc et les pays africains.

Graphique 1 : Droits de douane appliqués par le Maroc aux importations africaines en 1993 et en 2012, Moyenne simple, Tarifs effectivement appliqués

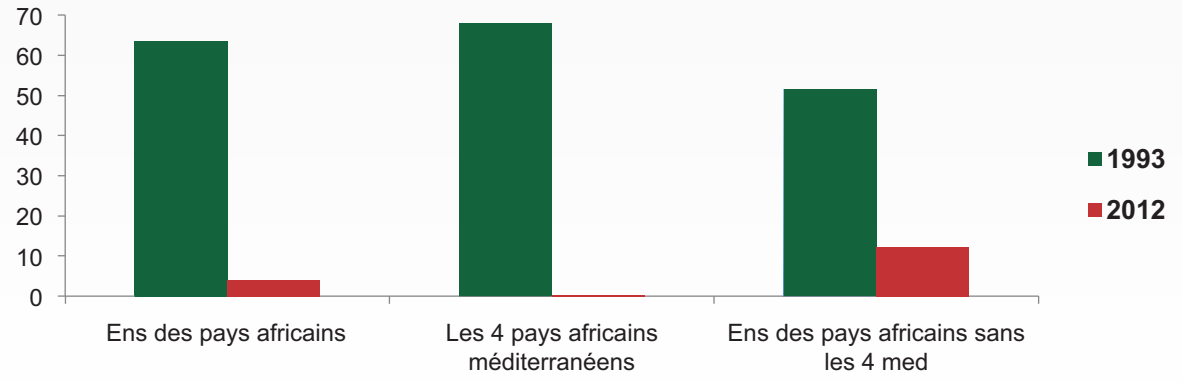

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

Le Graphique 2 indique l'évolution de la moyenne des droits de douane appliqués par le Maroc sur les importations sub-sahariennes, en distinguant l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe. On constate que ces moyennes sont actuellement comprises entre 9,4 % pour l'Afrique de l'Ouest et 14,8 % pour l'Afrique de l'Est et que cet écart entre la moyenne la plus forte et la moyenne la plus faible s'est fortement réduit puisqu'il était de plus de 28 points en 1993 et qu'il est aujourd'hui d'un peu plus de 5 points.

Graphique 2 : Evolution des droits de douane appliqués par le Maroc sur les importations des 4 grandes régions d'Afrique, Moyenne simple, Tarifs effectivement appliqués

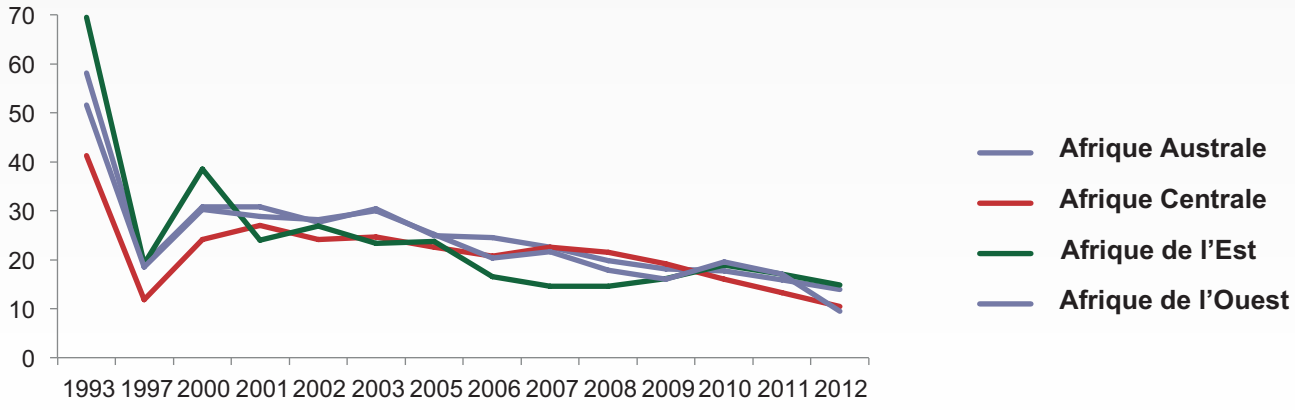

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

Pour l'industrie, la moyenne des tarifs appliqués aux importations d'Afrique sub-saharienne (plus de 10 %) est beaucoup plus élevée que sur les autres régions. Elle est de 6 % pour l'Afrique de l'Ouest, 9,3 % pour l'Afrique Centrale, presque 7 % pour l'Afrique de l'Est et 12 % pour l'Afrique Australe (Graphique 3). Les taux les plus bas sont ceux appliqués aux pays européens et aux pays méditerranéens (respectivement 0,14 % et 0,16 %). Suivent ensuite les droits de douane appliqués aux importations américaines (avec une moyenne de 3,4 %).

Dans l'agriculture, les écarts de taux sont encore plus marqués, puisque la moyenne va de 1,4 % pour les pays méditerranéens à presque 27 % pour les pays de l'Afrique Australe. En revanche, comparativement à l'industrie, il y a moins de différence entre la moyenne des droits de douane appliqués aux importations européennes (15 %) et celle des droits de douane appliqués aux importations africaines (13,2 % pour l'Afrique Centrale, 16,3 % pour l'Afrique de l'Ouest, 17,7 % pour l'Afrique de l'Est et une moyenne de 19,5 % pour l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne

On constate que, quelle que soit la catégorie de biens (Graphique 4 - biens d'équipement, biens intermédiaires, matières premières et biens de consommation), l'écart entre le taux moyen des droits de douane appliqués aux pays européens et la moyenne la plus élevée des droits de douane appliqués aux pays africains est d'environ de 17 points de pourcentage. Il s'élève même à 23 points de pourcentage pour les biens intermédiaires. Avec les États-Unis, cet écart de taux est compris entre 12 et 21 points de pourcentage. On constate également que pour les biens d'équipement et les biens intermédiaires, la moyenne la plus élevée concerne les pays d'Afrique de l'Est (17,5 % pour les biens d'équipement et 24 % pour les biens intermédiaires) ; la moyenne la plus basse est celle de l'Afrique de l'Ouest pour les biens d'équipement (3,1 %) et celle de l'Afrique Australe pour les biens intermédiaires (6,5 %). Pour les matières premières, la moyenne des droits de douane appliqués aux importations d'Afrique sub-saharienne est comprise entre 9,8 % pour l'Afrique Centrale et 24 % pour l'Afrique Australe. En revanche, pour les biens de consommation, les tarifs appliqués aux différentes régions d'Afrique sub-saharienne sont, en moyenne, moins dispersés puisque leur moyenne est comprise entre 14,3 % pour l'Afrique de l'Ouest et 19,9 % pour l'Afrique Australe.

La politique tarifaire menée par le Maroc au cours de ces 20 dernières années, a involontairement conduit à créer un écart de taux défavorable pour les pays d'Afrique subsaharienne, comparativement aux droits de douane appliqués sur les produits européens, américains et méditerranéens et, ceci, quelle que soit la catégorie de biens.

Graphique 3 : Comparaison des droits de douane actuellement appliqués par le Maroc dans l'industrie et dans l'agriculture entre pays africains, UE et USA, Tarifs effectivement appliqués, Moyenne simple

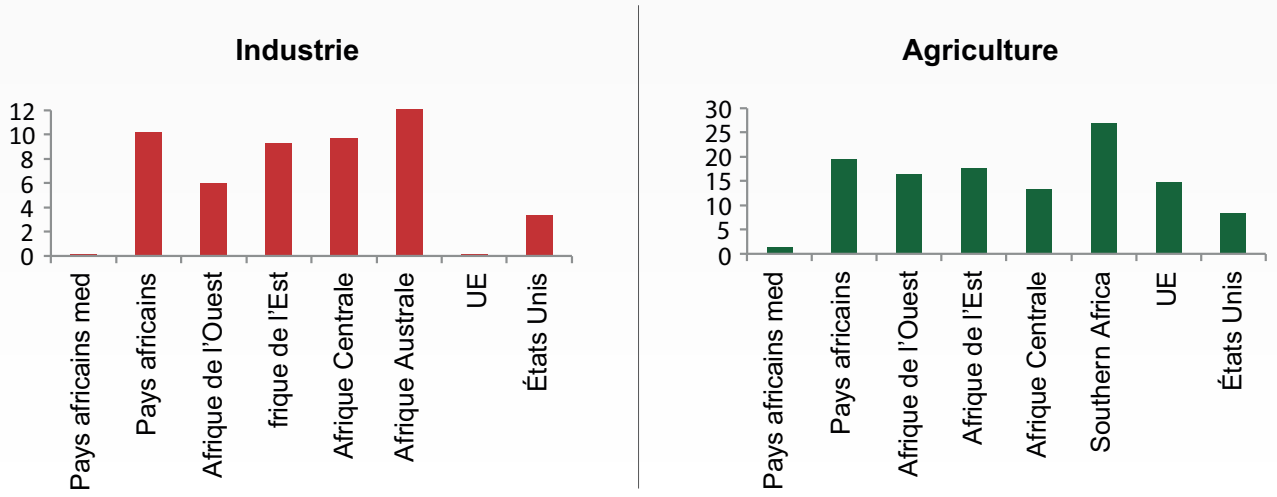

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

Graphique 4 : Comparaison des droits de douane actuellement appliqués par le Maroc selon le type de biens entre pays africains, UE et USA, Tarifs effectivement appliqués, Moyenne simple

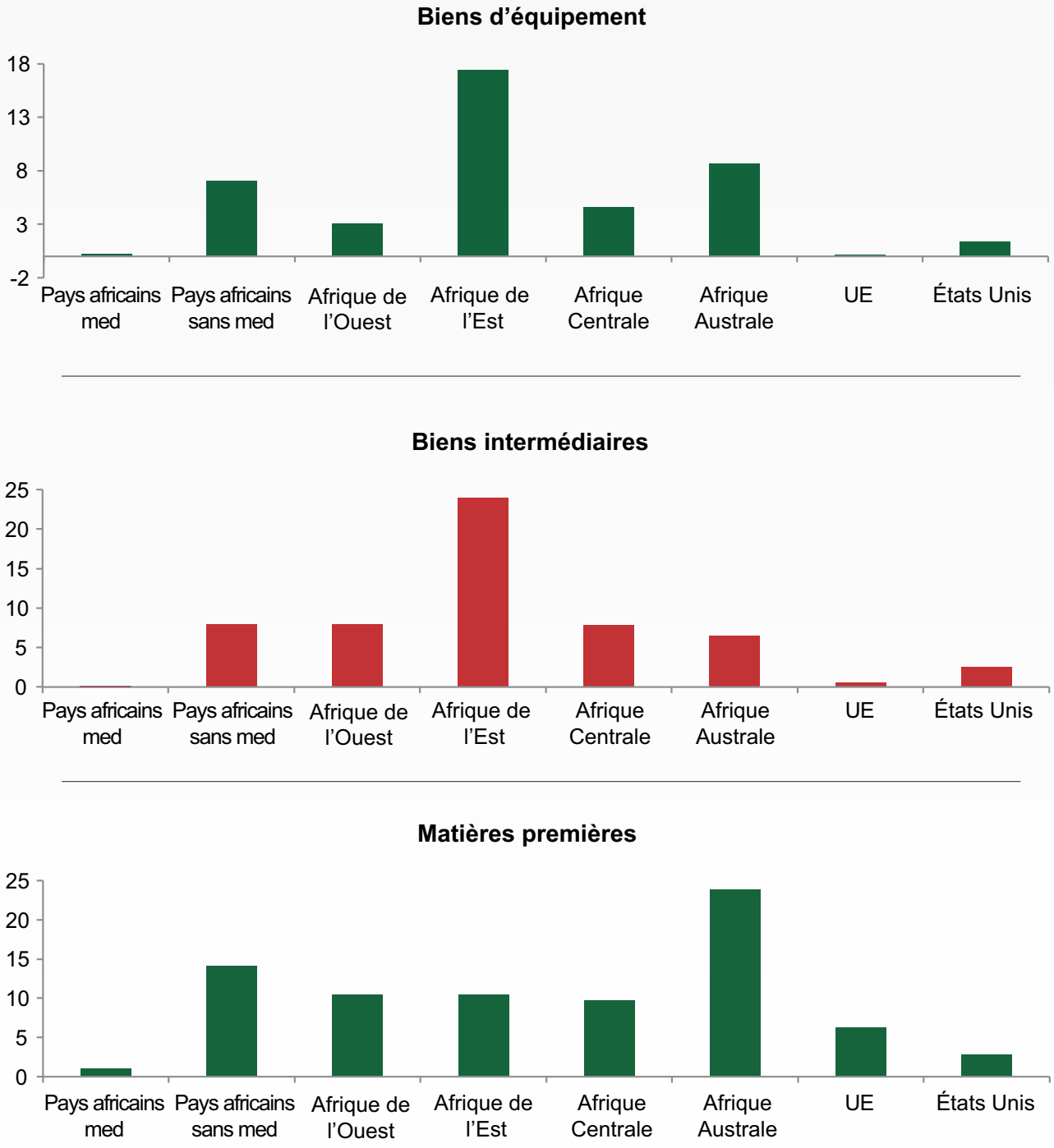

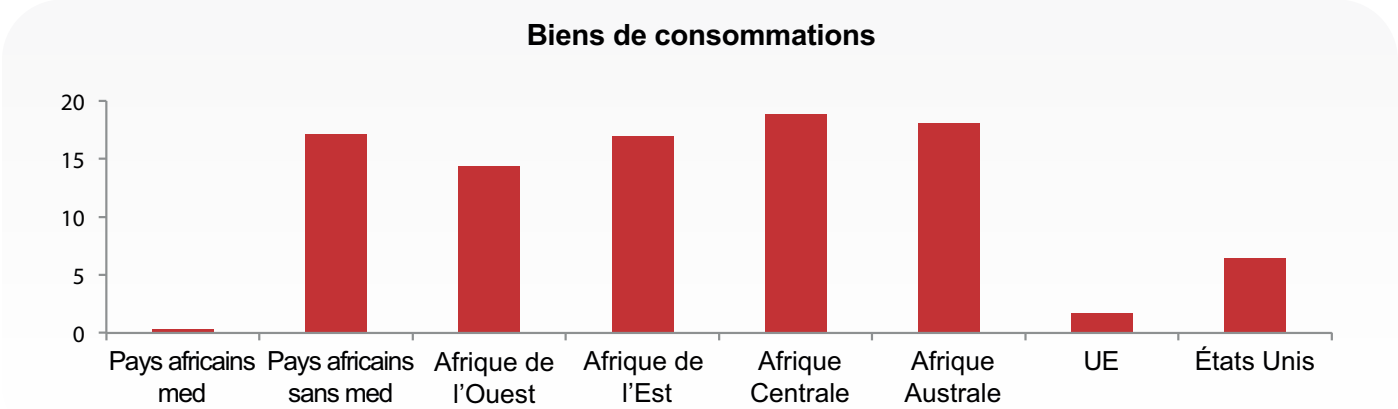

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

III.2 TARIFS APPLIQUÉS PAR LES PAYS AFRICAINS SUR LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DU MAROC

On constate qu'aussi bien en 2001, qu'en 2012, les tarifs des pays africains appliqués aux importations depuis le Maroc sont, en moyenne, de 3 ou 4 points de pourcentage supérieurs aux tarifs appliqués aux importations européennes ou américaines. Une entreprise européenne ou américaine a donc tout intérêt à exporter directement vers l'Afrique sub-saharienne plutôt que de le faire à partir du Maroc (Graphique 5). Bien qu'on les ait conservées sur le graphique, les moyennes obtenues avant 2001 doivent être considérées avec beaucoup de précaution dans la mesure où, avant cette date, les tarifs ne sont pas disponibles pour de nombreux pays, ce qui fausse bien entendu les moyennes. L'évolution de ces moyennes ne peut donc être commentée qu'à partir de 2001. On constate ainsi que les droits de douane appliqués par les pays d'Afrique sub-saharienne n'ont, en moyenne, quasiment pas changé : entre 2001 et 2012, ils passent de 17,3 % à 15,2 % pour les importations en provenance du Maroc, de 13,4 % à 11,6 % pour les importations européennes et de 13,7 % à 12,7 % pour les importations américaines.

Graphique 5 : Evolution des droits de douane appliqués par les pays d'Afrique sub-saharienne aux importations en provenance du Maroc, de l'UE et des USA, Tarif effectivement appliqué, Moyenne simple

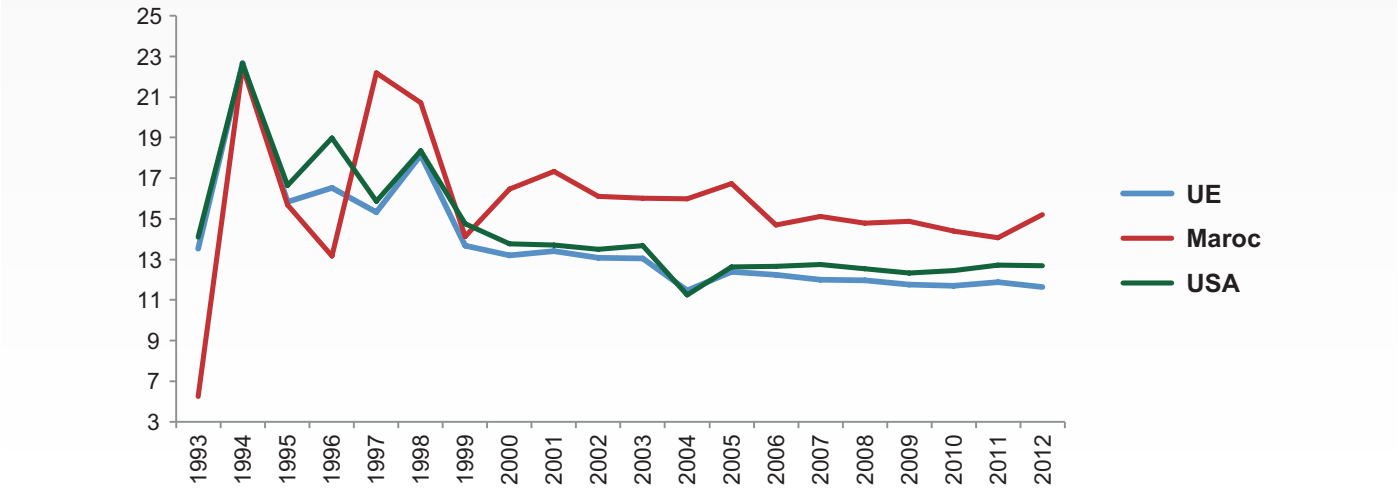

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

Dans la section sur les accords tarifaires entre le Maroc et les pays africains, on a vu que 4 pays (Algérie, Egypte, Tunisie, Sénégal) ont mis en place, de façon effective, des tarifs préférentiels en faveur des importations marocaines (cf. tableau 5). On a, par conséquent, regardé comment a évolué la moyenne des droits de douane appliqués par chacun de ces quatre pays sur les importations marocaines, comparativement à la moyenne des droits de douane appliqués aux importations européennes et américaines. Le graphique 7 montre que si la moyenne des droits de douane appliqués par l'Algérie et l'Egypte sur les importations marocaines est de 0 et, donc très largement en dessous des moyennes appliqués aux importations européennes (13 % pour l'Algérie, 9 % pour l'Egypte) et américaines (16,8 % pour l'Algérie, 15 % pour l'Egypte), en revanche, pour la Tunisie, les données du TRAINS laissent penser que cette moyenne pourrait avoir dépassé celles qui s'appliquent aux importations européennes et américaines. Les droits de douane imposés par la Tunisie aux importations marocaines seraient, en moyenne, de 20,4 %, alors que celles imposées aux importations européennes et américaines seraient respectivement de 12,6 % et 13,1 %. Notons que ces mêmes données du TRAINS indiquent aussi que la moyenne des droits de douane appliqués par la Tunisie sur les importations marocaines était tombée à 0 en 2005, 2006 et 2007. Cette moyenne serait passée à 29 % en 2008. Toutefois, la procédure utilisée par TRAINS pour renseigner la base[6] ne nous permet pas, de notre point de vue, de connaître le vrai niveau des droits de douane effectivement appliqués par la Tunisie à partir de 2008. De la même façon, les droits de douane égyptiens en 2006 et 2007, doivent être considérés avec beaucoup de précaution. Dans le cas du Sénégal, les droits de douane appliqués sur les importations marocaines, européennes et américaines ont une moyenne quasiment identique qui se situe autour de 13 %.

[6] Suite à la mise en place d'accords impliquant les pays méditerranéens et, plus spécifiquement l'Egypte et la Tunisie (accord d'Agadir, accord bilatéral et PAFTA), TRAINS a retranscrit à partir de 2005, pour la Tunisie et pour l'Egypte, un tarif préférentiel sur les importations marocaines égal à 0%. Lorsque les pays n'ont plus communiqué au TRAINS le niveau des droits de douane préférentiels, TRAINS a considéré qu'il n'existait à nouveau que le droit de douane NPF. Les tarifs effectivement appliqués se sont alors retrouvés égaux aux tarifs NPF. Cette procédure explique pourquoi les droits de douane égyptiens sur les importations marocaines passent à 0% en 2005 puis remontent à 49% et 48% en 2006 et 2007, pour revenir à 0% à partir de 2008. De la même façon, elle peut aussi expliquer pourquoi les droits de douane tunisiens sur les importations marocaines, qui sont à 0% en 2005, 2006 et 2007, remontent à 29% en 2008 et demeurent, à partir de cette date, à un niveau relativement élevé. On a donc une grande incertitude sur le vrai niveau des droits de douane effectivement appliqués sur les importations marocaines, en particulier dans le cas de ces 2 pays méditerranéens. Cette procédure utilisée par TRAINS peut biaiser les données. Nous avons, par conséquent, pris en compte ce risque d'erreur de données dans les estimations économétriques en remplaçant les "faux" tarifs effectivement appliqués par les tarifs préférentiels.

Graphique 6 : Evolution des droits de douane appliqués par les 4 pays africains ayant mis en place des tarifs préférentiels sur les importations en provenance du Maroc, Tarif effectivement appliqué, Moyenne simple

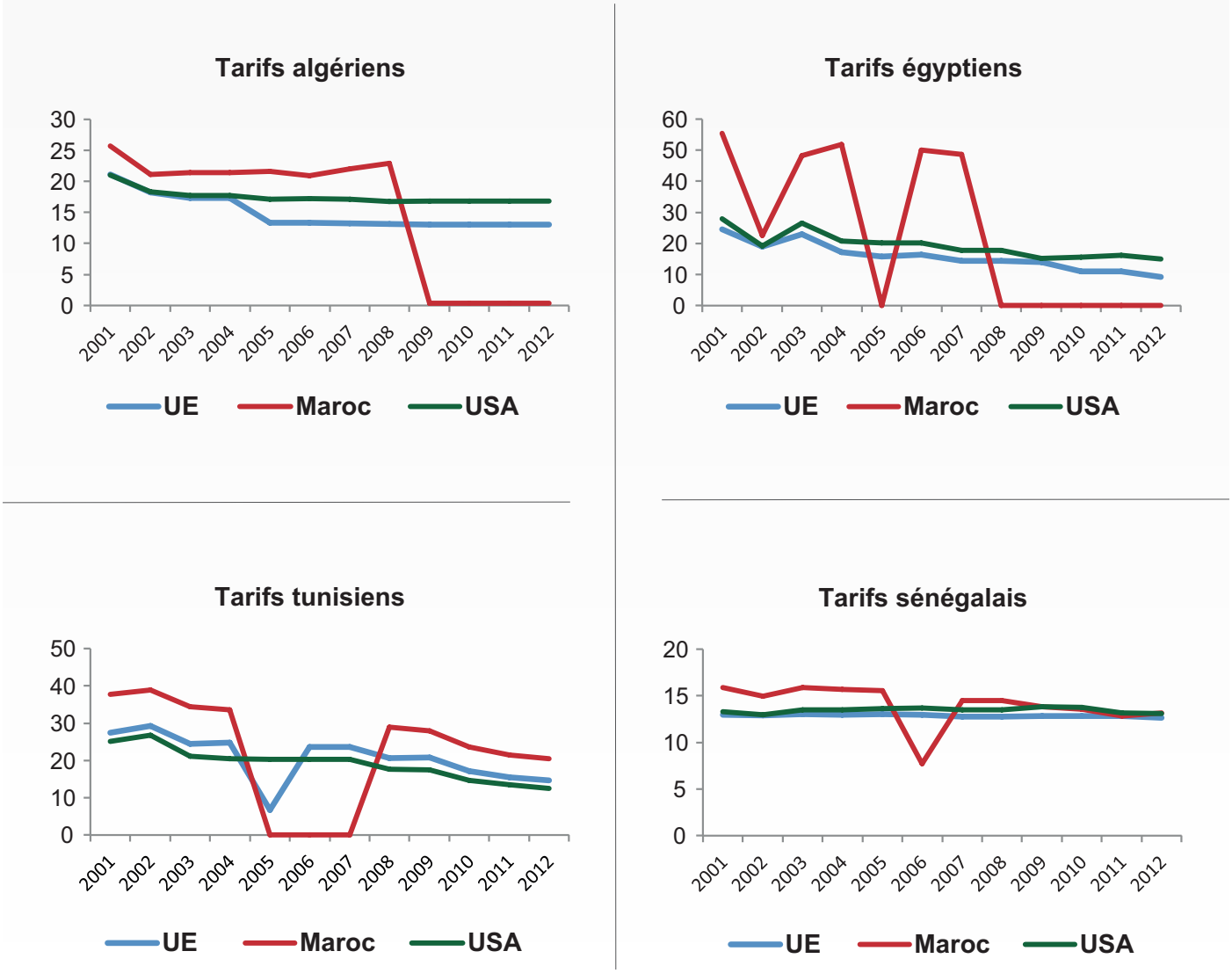

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

Si l'on désagrège par région d'Afrique, les droits de douane appliqués sur les importations marocaines, ces droits sont généralement les plus élevés. (Graphique 7). C'est seulement dans le cas des pays d'Afrique de l'Est que la moyenne des droits de douane appliqués aux importations marocaines est la plus faible, avec 11,7 % pour les importations marocaines contre 14,8 % pour les importations européennes, 14,7 % pour les importations américaines, 14,2 % pour les importations des autres pays développés et 15,7 % pour les importations des autres pays à faible et moyen revenu.

Graphique 7 : Comparaison des droits de douane appliqués par les pays africains selon l'origine des importations, Tarif effectivement appliqué, Moyenne simple

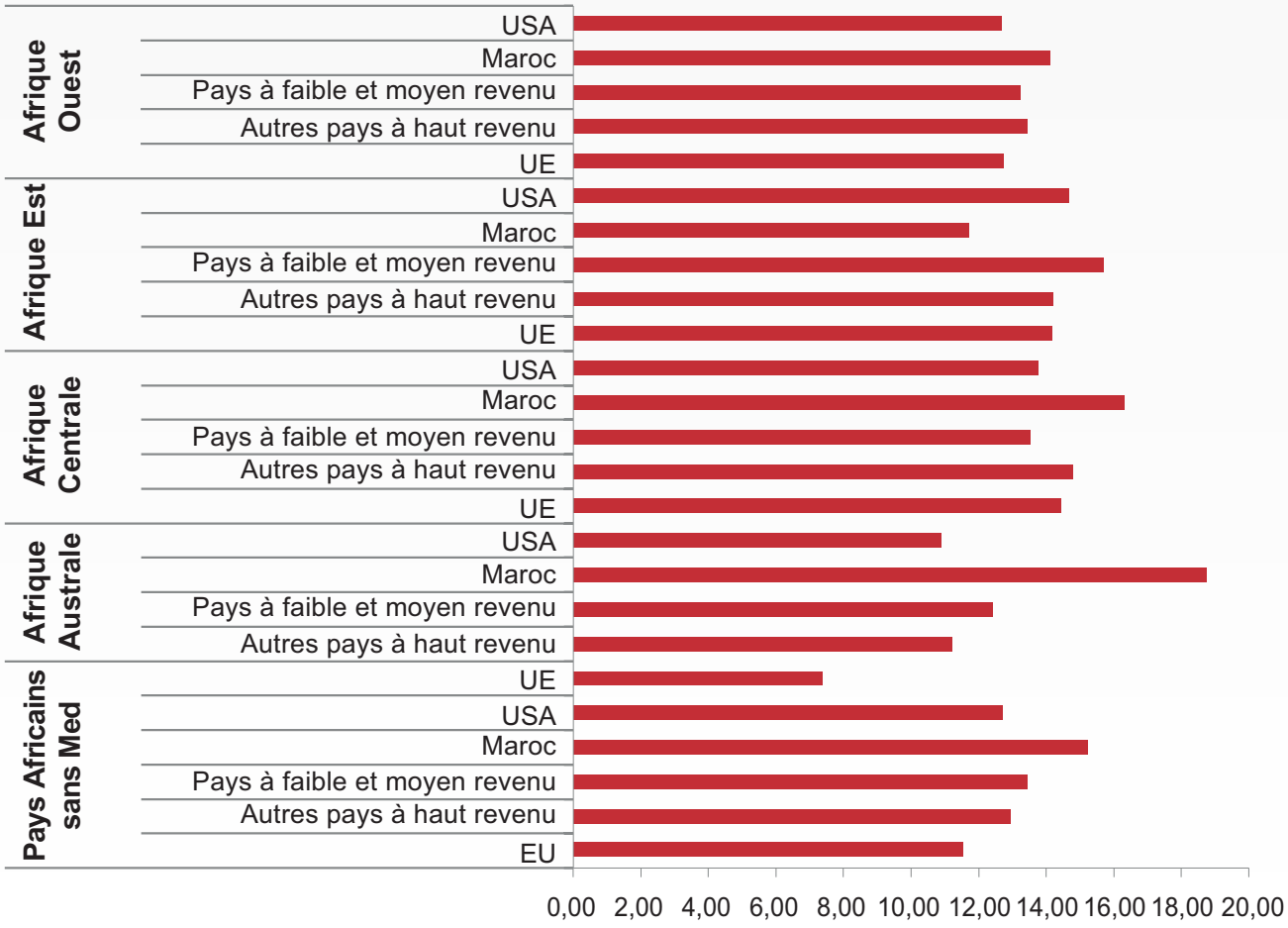

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

Pour compléter cette analyse des tarifs, on a mis en perspective sur un même graphique (graphique 8), l'évolution de la moyenne des droits de douane appliqués par le Maroc sur les importations en provenance des pays d'Afrique sub-saharienne, ainsi que l'évolution de la moyenne des droits de douane appliqués par les pays d'Afrique sub-saharienne sur les importations en provenance du Maroc. Bien qu'il faille garder en tête que derrière cette moyenne qui concerne l'ensemble des échanges, il existe une importante hétérogénéité à la fois entre les industries et entre les pays africains, on peut, toutefois, sur le plan général, déduire de ce graphique les constats qui suivent :

- ***Premièrement, sur l'ensemble de la période, les droits de douane marocains appliqués aux importations d'Afrique sub-saharienne sont supérieurs, en moyenne, aux droits de douane africains appliqués aux importations marocaines,***

à l'exception de seulement 3 années (1997, 1998[7] et, la plus récente, 2012) ;

- *Deuxièmement, la moyenne des droits de douane marocains sur les importations africaines a convergé vers la moyenne des droits de douane africains sur les importations marocaines : alors qu'en 2001[8], la moyenne des droits de douane marocains sur les importations d'Afrique sub-saharienne est de 12 points de pourcentage au-dessus de la moyenne des droits de douane appliqués par les pays africains sur les importations marocaines, cet écart baisse de façon régulière jusqu'en 2012. Cet écart, qui est encore de 2 points en 2011, s'inverse en 2012 : la moyenne des droits de douane marocain est passée de 3 points en dessous la moyenne des droits de douane africains* sur les importations marocaines (ces moyennes étant respectivement de 12,3 % et 15,2 % en 2012).

Graphique 8 : Comparaison de l'évolution des droits de douane marocains appliqués aux importations africaines et des droits de douane africains appliqués sur les importations marocaines, Tarif effectivement appliqué, Moyenne simple

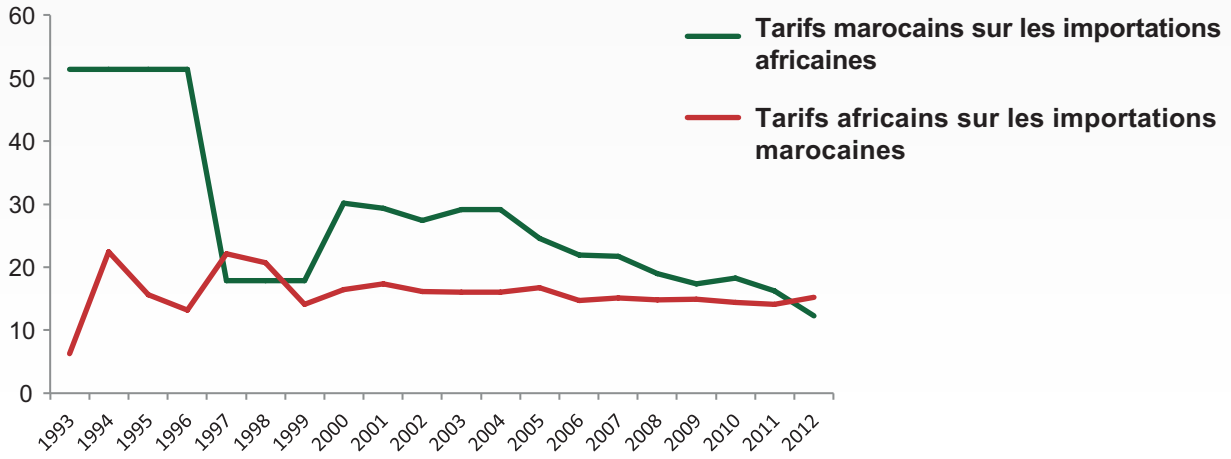

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

Pour finir, on a regardé les tarifs réciproques entre le Maroc et les 4 principales communautés économiques régionales d'Afrique, à savoir le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA[9]), la Communauté Est-Africaine (CEA[10]), la Communauté Economique de l'Afrique Centrale (CEEAC[11]) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO[12]) (Graphique 9). On constate que si pour la COMESA, la moyenne des droits de douane la plus faible est celle appliquée sur les importations marocaines (avec 6,2 %, contre 11,3 % sur les importations européennes et 13,1 % sur les importations américaines), en revanche, pour la CEEAC, la CEDEAO et la CEA, la moyenne des droits de douane appliqués sur ces importations

[7] Rappelons que ces 2 années font parti de la période au cours de laquelle les données africaines sur les droits de douane sont manquantes pour de nombreux pays.
[8] Année à partir de laquelle les tarifs africains sont correctement renseignés, ce qui permet d'avoir une moyenne qui a du sens.
[9] La COMESA comprend le Burundi, les Comores, la République Démocratique du Congo, l'Ethiopie, l'Erythrée, Djibouti, le Kenya, La Libye, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, le Zimbabwe, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, l'Egypte et la Zambie.
[10] La CEA comprend le Burundi, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie.
[11] La CEEAC comprend l'Angola, le Burundi, le Cameroun, Centre Afrique, le Tchad, le Condo, la République du Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon et Sao Tomé.
[12] La CEDEAO comprend le Cap Vert, le Bénin, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, la Guinée-Bissau, le Sénégal, la Sierra Léone, le Togo et le Burkina Faso.

marocaines (respectivement 16,35 %, 14,5 % et 13,4 %) est plus élevée que celle des tarifs appliqués sur les importations européennes (14,3 %, 12,9 % et 12,8 %) et sur les importations américaines (13,7 %, 13,1 % et 13,3 %). Notons que la moyenne des droits de douane relativement faible appliquée par la COMESA sur les importations marocaines s'explique en grande partie par la participation de l'Egypte et de la Libye à cette communauté économique. On peut également remarquer que les moyennes de droits de douane de la CEDEAO et de la CEEAC sont très proches respectivement de celles calculées dans le cas des pays de l'Afrique de l'Ouest et dans le cas de l'Afrique Centrale, les définitions de ces groupes de pays étant très proches.

Pour finir, on voit que la moyenne des droits de douane appliqués par le Maroc sur les importations africaines est supérieure à celle appliqués par les pays africains sur les importations marocaines seulement dans le cas de la CEA (avec 14,8 % contre 13,4 %) (Graphique 10). Pour les 3 autres communautés économiques, la moyenne des droits de douane appliqués par le Maroc sur les importations de ces pays africains est inférieure à celle appliquée par les pays africains sur les importations marocaines.

Graphique 9 : Droits de douane appliqués par la COMESA, la CEEAC, la CEDEAO et la CEA sur les importations marocaines, européennes et américaines

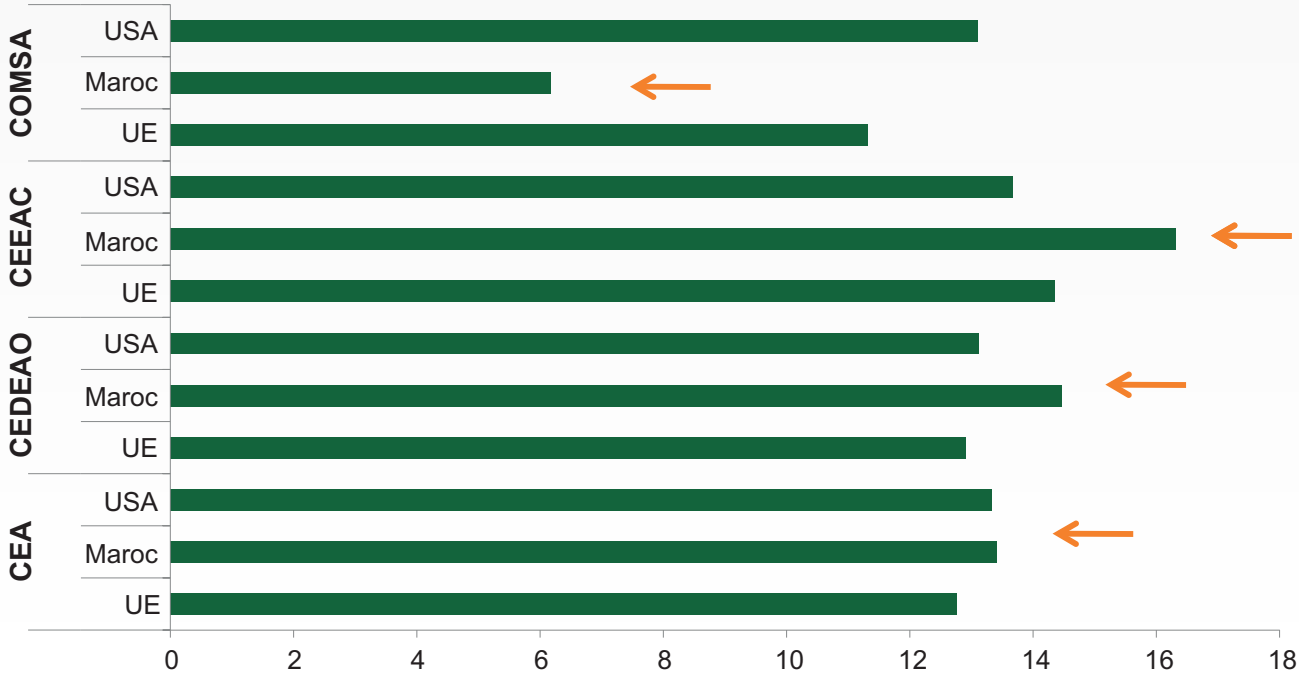

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

Graphique 10 : Droits de douane réciproques entre le Maroc et les 4 principales communautés économiques africaines, Moyenne simple par pays*, Tarifs effectivement appliqués

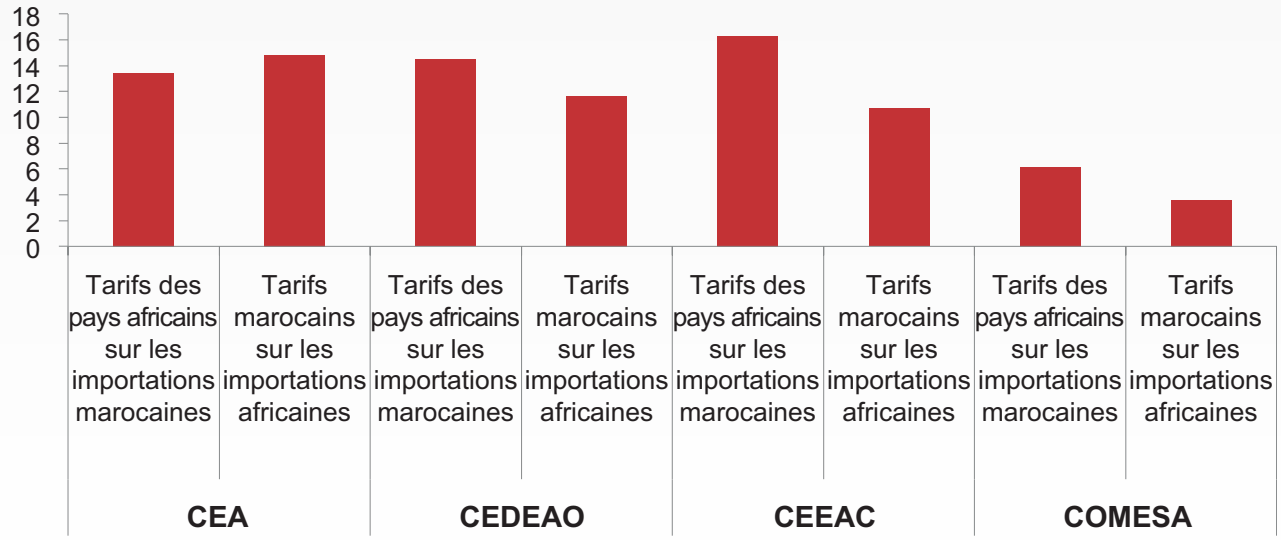

Source : CNUCED - Base de données TRAINS.

** Les moyennes de droits de douane par pays sont des moyennes simples. En revanche, lorsque l'on calcule des moyennes pour un groupe de pays, TRAINS effectue une moyenne pondérée par la part des importations du partenaire avec le pays en question.*

En résumé, au cours de ces 10 dernières années, les négociations tarifaires entre le Maroc et d'autres partenaires économiques le Maroc a appliqué, en moyenne, des droits de douane plus élevés sur les importations de l'Afrique sub-saharienne que les droits de douane que ces pays appliquent sur les importations marocaines destinées aux marchés africains. La moyenne des tarifs marocains sur les pays de l'Afrique sub-saharienne est devenue inférieure de 3 points de pourcentage à la moyenne appliquée par les pays sub-sahariens sur les importations marocaines qu'en 2012. De plus, les droits de douane que s'appliquent mutuellement le Maroc et les pays d'Afrique sub-saharienne demeurent relativement élevés (12,3 % pour les tarifs appliqués par le Maroc et 15,2 % pour les tarifs appliqués par les pays de l'Afrique sub-saharienne), soit, pour les tarifs marocains, respectivement 11 et 8 points de pourcentage au-dessus des droits de douane appliqués sur les importations européennes et américaines et, pour les tarifs africains, entre 3 et 4 points de pourcentage au-dessus des tarifs appliqués aux importations européennes et américaines.

IV. QU'EST-CE QU'UN HUB ?

La superposition des accords de libre-échange a conduit à l'émergence d'un système de relation d'échanges particulier que l'on qualifie de "hub-and-spoke". La littérature économique donne une définition précise[13] d'un tel système, en distinguant le cas où l'on a 3 pays et le cas où l'on a plus de 3 pays. Ces définitions sont les suivantes :

- Lorsque l'on a 3 pays, A, B et C, A et B ayant un accord bilatéral, si A signe un accord bilatéral avec C, alors un système de hub-and-spoke apparaît, avec A jouant le rôle de hub, et B et C, étant des spokes. Cette relation reste valide tant qu'aucun accord n'existe entre B et C (cf. schéma 1).

- Lorsqu'on a plus de 3 pays, si le pays i a des accords bilatéraux avec m pays (m>1) et que le pays j appartient aux pays m, alors le pays j est défini comme un spoke s'il a des accords commerciaux avec m-1 pays (ou moins) parmi les m pays qui ont un accord commercial avec le pays i et, le pays i est un hub (cf. schéma 2).

Notons qu'un même pays appartenant à plus de 2 accords de libre-échange peut être à la fois en position de hub et de spoke.

Schéma 1 : Système de Hub-and-Spoke à 3 pays

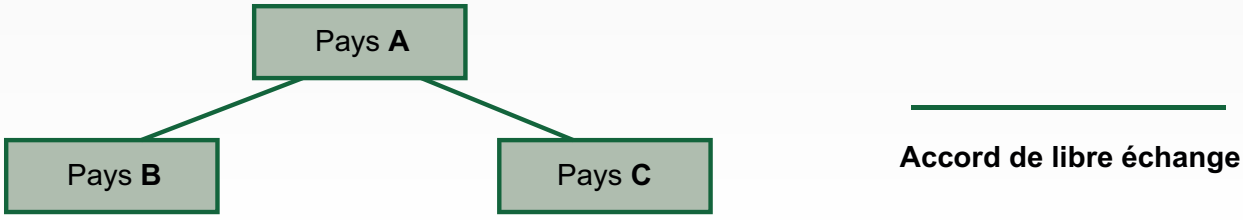

Schéma 2 : Système de Hub-and-Spoke à plus de 3 pays

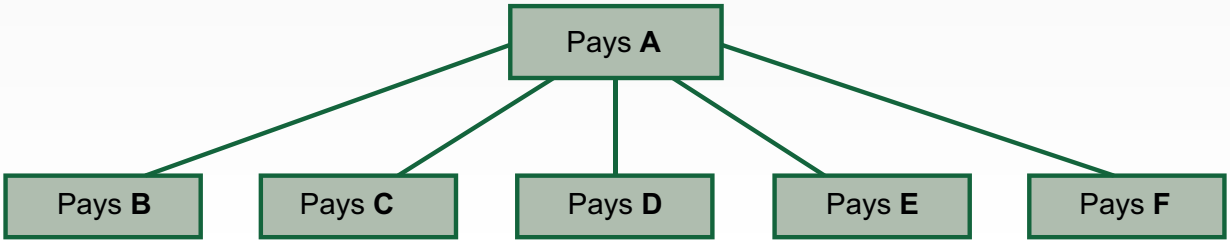

[13] Cf. Hur et al. (2010), Chong & Hur (2008).

Un pays en situation de hub bénéficie d'un accès préférentiel vers un plus grand nombre de marchés que les pays spoke et profite, par conséquent, d'une meilleure compétitivité, ce qui peut donner lieu à un accroissement de ses exportations. Un hub a également l'avantage d'être plus attractif pour les investissements directs étrangers. En contrepartie, les entreprises du pays A qui exportent doivent faire face à plusieurs accords bilatéraux, ce qui rend plus complexe le système réglementaire et peut augmenter leur coût de transaction lorsqu'elles veulent bénéficier des tarifs préférentiels et satisfaire aux conditions imposées par les règles d'origine et de cumul. Dans la littérature empirique, la position privilégiée des hubs est confirmée, au sens où, à la suite d'un accord de libre-échange, leurs exportations augmentent davantage que celles des pays en position de spoke[14] (Hur *et al.*, 2010).

Le schéma 3 illustre l'ensemble des accords de libre échange qui concernent directement ou indirectement le Maroc dans ses relations avec les pays africains. Comme l'analyse de la situation en matière de droits de douane pouvait le laisser penser, la structure de ses accords ne place pas le Maroc dans une position de hub vis à vis des pays africains.

Dans la mesure où les États-Unis n'ont signé aucun accord de libre-échange avec des pays de l'Afrique sub-saharienne, le Maroc pourrait prendre une position de hub, s'il mettait en place un ou des accords de libre-échange bilatéraux ou multilatéraux avec les pays sub-sahariens. L'UE, en revanche, a déjà signé des accords de libre-échange avec l'Afrique du Sud (mise en application en janvier 2000), le Cameroun (appliqué à partir d'Août 2014), la Côte d'Ivoire (appliqué depuis janvier 2009) et les Etats de l'Afrique orientale australe (Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe). Par conséquent, même si le Maroc met en place un accord de libre-échange avec l'Afrique sub-saharienne, il ne pourra pas bénéficier d'une situation de hub, avec, comme pays spokes, l'UE et 7 des pays sub-sahariens.

Schéma 3 : Le système d'accords de libre-échange concernant le Maroc et les relations entre l'EU et les pays d'Afrique

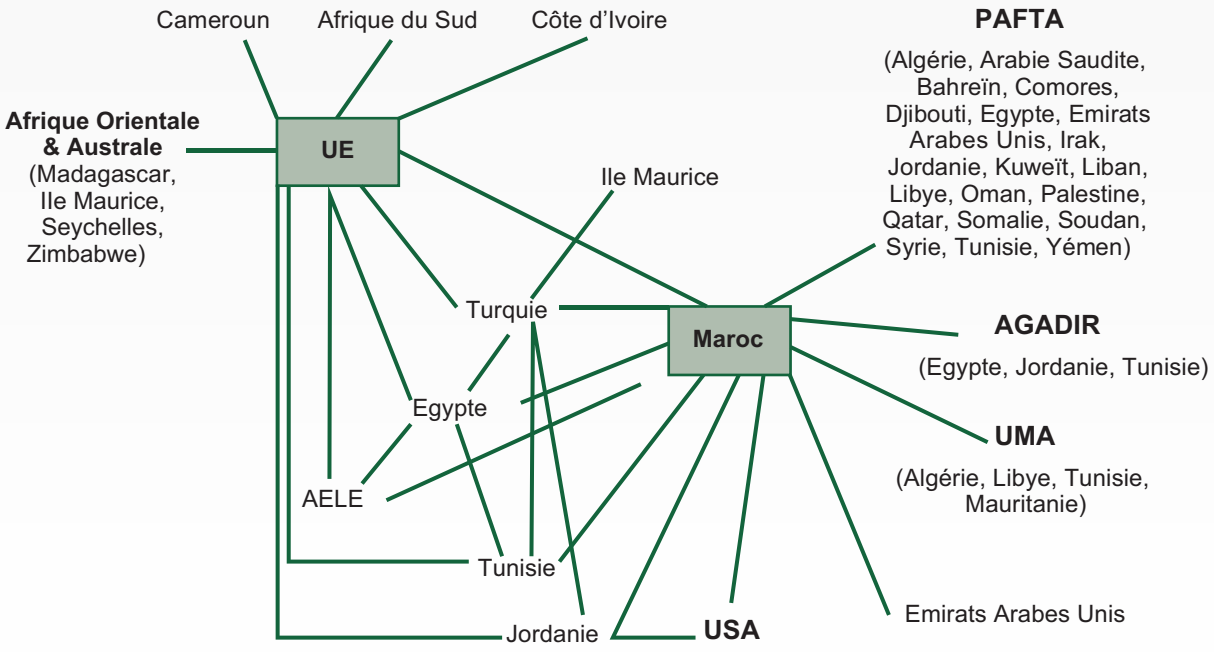

Sources : Ministère du Commerce Extérieur, http://www.mce.gov.ma, Douane Marocaine, http://www.douane.gov.ma et OMC, http://www.wto.org.

[14] Chong et Hur (2008) ont montré que dans le cas d'un petit pays ouvert tel que Singapour, la situation de hub était préférable, du point de vue du bien-être, à une zone de libre échange impliquant les mêmes pays. Delmas et al. (2012) ont réalisé leur analyse empirique à partir de l'expérience d'Israël. Ce pays a, en effet, acquis une position de hub lorsque l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis a été appliqué en 1985, alors qu'il avait déjà un accord de libre-échange avec l'UE depuis 1975. Ils montrent que cette situation de hub a été bénéfique pour Israël dans la mesure où non seulement ses exportations vers les USA ont augmenté, mais ses exportations vers l'UE se sont également accrues après 1985.

On peut noter que la structure actuelle des accords de libre-échange place le Maroc en situation de hub dans plusieurs cas de figure, avec comme pays spokes :

- L'UE et les USA (depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec les USA en 2006) ;
- les USA, l'Egypte et la Tunisie (depuis également l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec les USA en 2006) ;
- L'UE, les USA, les Emirats Arabes Unis, la Mauritanie et la Libye (depuis la mise en application de l'Union du Maghreb Arabe en 2012).

De plus, si l'application de la Zone Panarabe de Libre Echange (PAFTA) était effective, elle ouvrirait, pour le Maroc, la possibilité d'avoir une position de hub dans le cadre d'un plus grand nombre de pays, c'est à dire d'avoir comme spokes, d'une part, les USA et l'ensemble des pays de PAFTA et, d'autre part, l'UE, les USA et l'ensemble des pays PAFTA n'ayant pas d'accord de libre-échange avec l'UE.

Dans ce système d'accords de libre échange qui s'entremêlent, le Maroc est toutefois, assez fréquemment, en situation de pays spoke, ce qui pourrait peut-être constituer une des raisons pour lesquelles le pays ne tirerait pas pleinement bénéfice de ces accords et donc de sa politique tarifaire. De Benedictis et al. (2005) ont, par exemple, montré que l'existence d'accords de libre-échange qualifiés "d'intra-périphériques" entre les pays d'Europe centrale et orientale et les pays Baltes ont contribué à accroître les échanges entre ces pays et à limiter l'émergence d'une structure hub-and-spoke entre ces pays et l'UE. Ces éléments devraient être considérés de plus près dans la définition de la politique commerciale à venir du Maroc.

V. Analyse descriptive de l'évolution des échanges entre le Maroc et les pays africains

Le but de cette section est de considérer le rôle du Maroc dans les échanges régionaux de l'Afrique et voir si, dans les faits, malgré des écarts de droits de douane défavorables au développement des échanges et une structure des accords de libre échange qui ne place pas, d'un point de vue théorique, le Maroc en situation de hub vis à vis des pays de l'Afrique sub-sahariennes, l'évolution des flux des échanges va ou non dans le sens de la constitution d'une relation de hub-and-spoke entre le Maroc et les pays africains. Pour répondre à l'objectif de cette section, on commencera par regarder l'évolution géographique des échanges marocains, puis on évaluera l'importance des partenaires africains dans les échanges marocains et, enfin, l'importance du Maroc dans les échanges de l'Afrique.

V.1 EVOLUTION GÉNÉRALE DES ÉCHANGES DU MAROC

L'Afrique sub-saharienne, représente seulement un peu plus de 6 % des exportations et un peu moins de 1 % des importations marocaines. Les échanges marocains sont fortement orientés vers l'UE, puisqu'en 2013, plus de 60 % des exportations sont destinées au marché européen et plus de 50 % des importations proviennent de l'Europe des 27. Parmi les pays européens, la France et l'Espagne tiennent une place prépondérante : le marché français et espagnol représentent respectivement 21,5 % et 18 % des exportations marocaines et 26 % des importations du Maroc sont originaires de la France et de l'Espagne.

Si l'on considère les 25 premières destinations des exportations marocaines (lesquelles représentent environ 86% du total des exports), un seul pays sub-saharien, le Sénégal, apparaît. Il représente environ 1% des exportations du Maroc. En 1993, dans les 25 premières destinations des exportations (qui représentaient, à l'époque 92% du total des exports), le seul pays sub-saharien était le Libéria. Parmi ces 25 principales destinations, seuls 15 pays sont présents à la fois en 1993 et en 2013, ce qui confirme bien, que la structure des exportations marocaines a assez fortement changé. Si l'on retient maintenant les 50 premières destinations des exportations marocaines, on couvre cette fois-ci 95 % des exports totales. Ces dernières ont augmenté de 488 % entre 1993 et 2013[15]. Le Maroc a accru ses exportations plus fortement que cette moyenne vers 31 pays, lesquels représentent, de ce fait, des marchés de plus en plus importants pour le pays. Parmi ces 31 pays, 7 sont sub-sahariens (Guinée Équatoriale, Angola, Sénégal, Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire et Nigéria) et 3 sont des pays méditerranéens (Egypte, Liban et Turquie).

Du côté des importations, parmi les 25 principaux fournisseurs du Maroc (lesquels représentent un peu moins de 90 % des importations totales), on ne trouve aucun pays sub-saharien, alors qu'on en trouvait un, le Cameroun, en 1993. 19 pays apparaissent à la fois dans la liste des 25 en 1993 et en 2013, ce qui laisse penser que, du point de vue géographique, la structure des importations s'est un peu moins modifiée que celle des exports. Si l'on retient les 50 principaux importateurs du Maroc (lesquels représentent 97 % des importations), ces importations se sont accrues en moyenne de 635 % entre 1993 et 2013. 26 pays ont augmenté plus fortement leurs importations vers le Maroc et ont donc pris une place plus importante parmi celles-ci. Parmi ces 26 pays, aucun n'est sub-saharien, alors que 3 sont méditerranéens (Turquie, Egypte et Algérie). Ainsi, 2 pays méditerranéens, la Turquie et l'Egypte, se retrouvent à la fois, du côté des exportations et des importations, comme pays ou les échanges avec le Maroc ont le plus fortement augmenté. Rappelons, comme on l'a déjà indiqué, qu'il s'agit de 2 pays avec lesquels le Maroc a mis en œuvre un accord de libre-échange bilatéral et, également multilatéral dans le cas de l'Egypte.

[15] Dans l'analyse descriptive de la section qui précède, on avait montré que les exportations marocaines avaient progressées de 406 % entre 1990 et 2012.

Si, réciproquement, on regarde l'importance du Maroc dans les échanges de l'Afrique sub-saharienne, on constate que le Maroc n'est pas présent parmi les 50 principaux exportateurs de ces pays en 2013. Dans le classement des marchés d'export, le Maroc se situe, en effet, à la 95ième place, avec seulement 0,05 % des exportations de la région. Du côté des importations, l'importance du Maroc est également à relativiser, puisqu'avec 0,27 % des importations de la région, il est classé 62ième parmi l'ensemble des importateurs.

Néanmoins, outre la valeur des flux, on doit aussi considérer ici, comme on l'a dit plus haut, la concentration des échanges entre un pays et ses partenaires, laquelle peut être mesurée en utilisant l'indice de l'intensité des échanges (TII). Cet indice compare la part des échanges d'un pays donné avec un partenaire à la part des échanges du Monde avec ce partenaire. Il peut se calculer aussi bien avec les exports, qu'avec les imports. Du côté des exportations, l'indice de l'intensité des échanges du Maroc vis à vis d'un partenaire quelconque j est égal au rapport entre la part du total des exportations marocaines vers le partenaire j et la part du total des exportations mondiales vers ce même partenaire j. Si la part des exportations marocaines est supérieure à la part des exportations mondiales, c'est à dire si l'indice est supérieur à 1, cela signifie que le Maroc est un fournisseur important pour le pays j relativement à l'ensemble du Monde. On peut donc identifier les pays vers lesquels le Maroc exporte avec un certain succès.

Sur la période 2011-2013, on trouve, pour les exportations marocaines, un indice d'intensité des échanges supérieur à 1 vis à vis de 28 partenaires : parmi ces 28, 9 sont des pays sub-sahariens (Guinée, Sénégal, Guinée Equatoriale, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Angola, Nigéria et Mauritanie), 6 sont des pays méditerranéens (Tunisie, Algérie, Libye, Liban, Egypte et Turquie) et 6 sont européens (France, Espagne, Portugal, Italie, Malte et Roumanie). Il s'agit donc des pays vers lesquels le Maroc exporte de façon plus intensive comparativement aux exportations moyennes de l'ensemble du Monde.

Le calcul de cet indice pour les importations marocaines sur la période 2011-2013 révèle qu'il est supérieur à 1 vis à vis de 22 partenaires : parmi ces 22, 4 sont des pays sub-sahariens (Togo, Sénégal, Malawi et Cameroun), 4 sont des pays méditerranéens (Egypte, Algérie, Tunisie et Turquie) et 7 sont des pays européens (Espagne, Portugal, France, Roumanie, Italie, Grèce et Suède). On peut donc en déduire que pour ces pays, le Maroc représente une destination importante pour leurs produits.

Le fait d'avoir mis en évidence que la grande partie des pays partenaires du Maroc pour lesquels l'indice d'intensité des échanges est supérieur à 1, que ce soit pour les exports ou les imports, sont des pays relativement voisins du Maroc, pourrait être interprété comme étant lié à des coûts de transport plus faibles, à l'existence d'une langue commune ou encore à une proximité culturelle qui renforceraient le rôle joué par la taille des économies. Ce sont les arguments de base pour expliquer les flux d'échanges dans les modèles de gravité. Aussi, pour aller au-delà de ces arguments, on s'est intéressé aux changements de l'indice d'intensité des échanges.

A partir des 50 principaux pays de destination des exportations marocaines, on a retenu les partenaires pour lesquels l'indice d'intensité des échanges est supérieur à 1 et a augmenté entre le début et la fin de la période qui nous intéresse, à savoir entre 1993-1995 et 2011-2013[16]. 19 partenaires qui sont destinataires des exportations marocaines remplissent cette double condition d'avoir un indice en augmentation et supérieur à 1 en 2011-2013. Parmi eux, 8 sont des pays sub-sahariens (Sénégal, Guinée Equatoriale, Ghana, Angola, Guinée, Côte d'Ivoire, Togo et Mauritanie) et seulement 2 sont des pays méditerranéens (Egypte et Liban).

On peut donc déduire de cette première analyse que les pays africains qui semblent être des partenaires relativement importants pour le Maroc, aussi bien du point de vue des exports que des imports, sont, pour l'Afrique sub-saharienne, le Sénégal, la Guinée Equatoriale, le Ghana, l'Angola, la Guinée, la Côte d'ivoire et le Togo. Du côté des pays méditerranéens de l'Afrique, on a l'Egypte. Il faut toutefois noter qu'un pays méditerranéen, mais non africain, semble jouer un rôle très important dans les échanges avec le Maroc. Il s'agit de la Turquie. C'est pourquoi on fait parfois apparaître ce pays dans certaines parties de l'analyse descriptive qui suit.

[16] On calcule les indices sur des moyennes de 3 ans de façon à limiter le risque de biais liés aux valeurs aberrantes que l'on peut trouver dans les données annuelles. On peut, en effet, avoir parfois des variations surprenantes d'une année à l'autre.

V.2 IMPORTANCE DE L'AFRIQUE POUR LE MAROC

Les pays d'Afrique sub-saharienne ne sont ni une destination, ni une source très importante pour les exportations et les importations marocaines. Néanmoins ces parts d'exports et d'imports se sont légèrement modifiées au cours de ces 20 dernières années (Graphique 11). La part des importations marocaines en provenance de l'Afrique sub-saharienne a, en effet, baissé, puisqu'elle est passée d'environ 5 % en 1997 à un peu moins de 1 % en 2013. La part des exportations marocaines destinées au marché de l'Afrique sub-saharienne s'est au contraire renforcée, puisqu'elle est passée d'un peu plus de 3 % en 1993 à 6 % en 2013. Au niveau agrégé, on constate donc que l'Afrique sub-saharienne est plus importante pour le Maroc d'un point de vue des exports que des imports.

Graphique 11 : Evolution des parts de l'Afrique sub-saharienne dans les échanges marocains

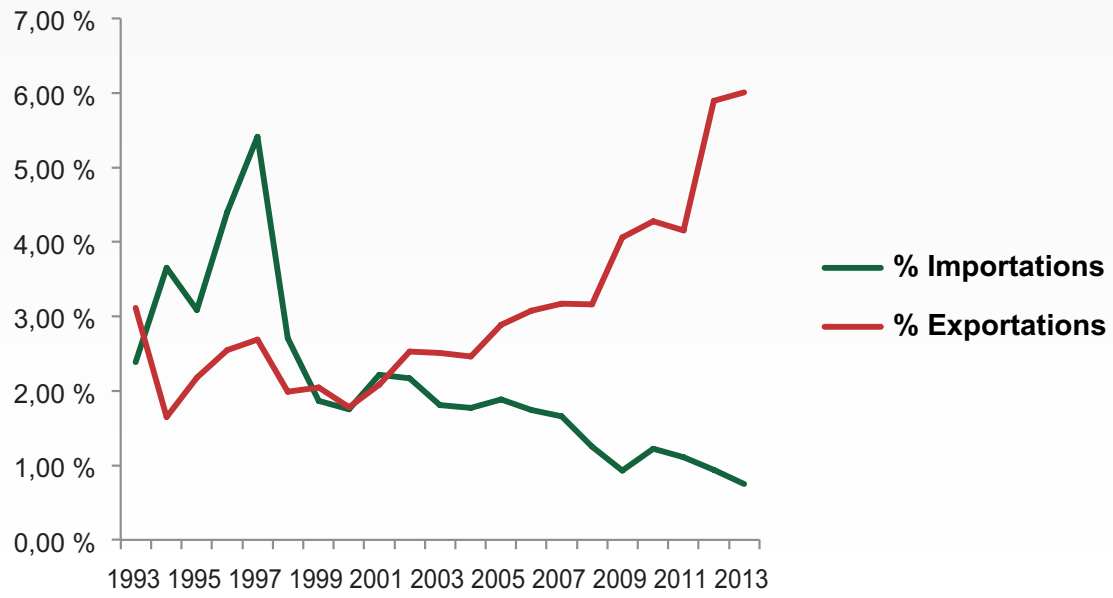

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

La part des exportations marocaines vers les pays sub-sahariens a augmenté au cours de ces 20 dernières années, mais surtout la part relative des exportations marocaines par rapport à la part moyenne des exportations mondiales s'est accrue (Graphique 12). Un autre point intéressant est que, même si cet indice d'intensité des exportations marocaines a augmenté également dans le cas de la Turquie et surtout de l'Egypte, il est plus élevé tout au long de la période vis à vis des pays d'Afrique sub-saharienne. De plus, il est important de souligner que même si la part des exportations marocaines destinées au marché sub-saharien est faible, la valeur de ces exportations a été multipliée par 6,8 entre 2002 et 2013, alors que les exportations marocaines totales ont été multipliées par 2,8 sur la même période.

Graphique 12 : Evolution de l'indice d'intensité des exportations marocaines vis à vis de l'Afrique sub-saharienne, de l'Egypte et de la Turquie

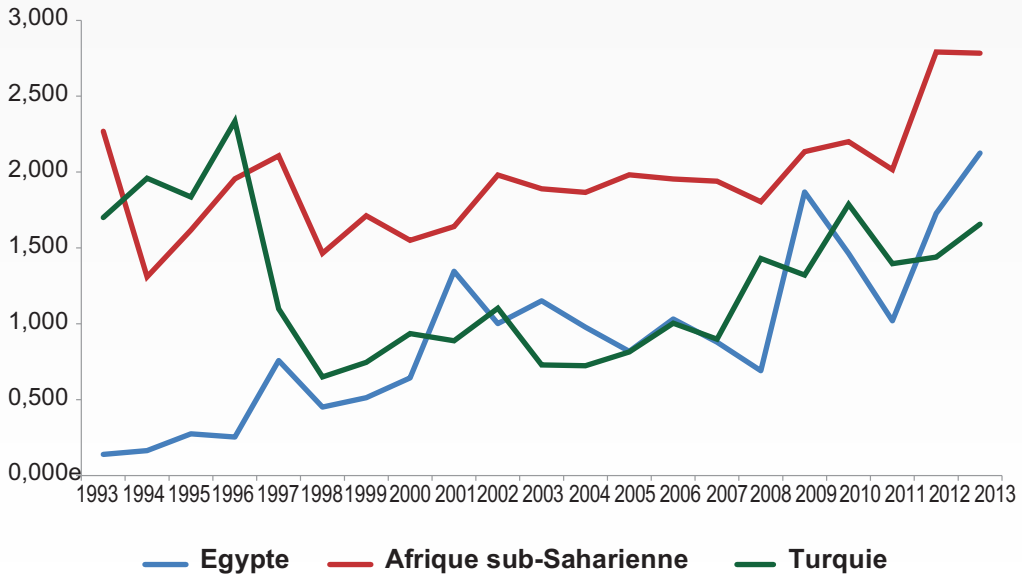

Si l'on désagrège ce flux au niveau sectoriel, les exportations marocaines vers l'Afrique sub-saharienne sont constituées à 33 % de produits agricoles et d'animaux vivants (graphiques 13 a, b et c). Cette part est restée relativement stable par rapport à 1993, puisqu'elle était de 30 %. Viennent ensuite les produits pétroliers (qui sont passés d'un pourcentage très faible en 1993 à 16 % en 2013), les produits de la chimie (qui sont passés de 9 % en 1993 à 15 % en 2013, les biens manufacturés (qui sont passés de 6 % en 1993 à 14 % en 2013) et les machines et les équipements de transport dont la part a prodigieusement chuté entre 1993 et 2013, puisqu'elle est passée de 41 % à 12 %. En revanche, les exportations destinées au marché égyptien (Graphique 13b) sont très largement dominées par les machines et équipements de transports (86 % en 2013) et la part des biens manufacturés et celle des produits agricoles ont chuté. Comme dans le cas de l'Egypte, les machines et équipement de transport occupent une part importante des exportations marocaines destinées au marché turc (57 % en 2013). Les produits chimiques en revanche ont très fortement chuté : ils représentaient en 1993, 86 % des exportations marocaines vers la Turquie, alors qu'ils ne représentent plus que 12 % en 2013.

Lorsque l'on compare l'évolution globale de la structure des exportations du Maroc à celle des exportations vis-à-vis de l'Afrique sub-saharienne, de l'Egypte et de la Turquie, un fait marquant est la très forte progression du secteur des machines & équipements de transport (Graphique 13d), que l'on retrouve bien dans le cas des exportations destinées à l'Egypte et à la Turquie, mais pas du tout dans le cas des exportations destinées au marché sub-saharien. On constate également une baisse de la part des produits agricoles (que l'on n'a ni pour l'Afrique sub-saharienne, ni pour la Turquie) et de la part des autres produits manufacturés (que l'on a aussi pour l'Afrique sub-saharienne). Les produits de la chimie n'ont, en revanche, perdu que 3 points de pourcentage alors que leur part dans les exportations marocaines vers la Turquie s'est effondrée.

Cette première décomposition sectorielle à 1-digit des exportations marocaines montre, par conséquent, qu'il existe de grandes différences, non seulement dans la structure des exportations destinées aux pays sub-sahariens, comparée à celle des exportations destinées à l'Egypte et à la Turquie, mais également dans la façon dont ces structures ont évolué.

Graphique 13 a : Parts des exportations marocaines vers l'Afrique sub-saharienne en 1993 et 2013 par grand secteur à 1-digit

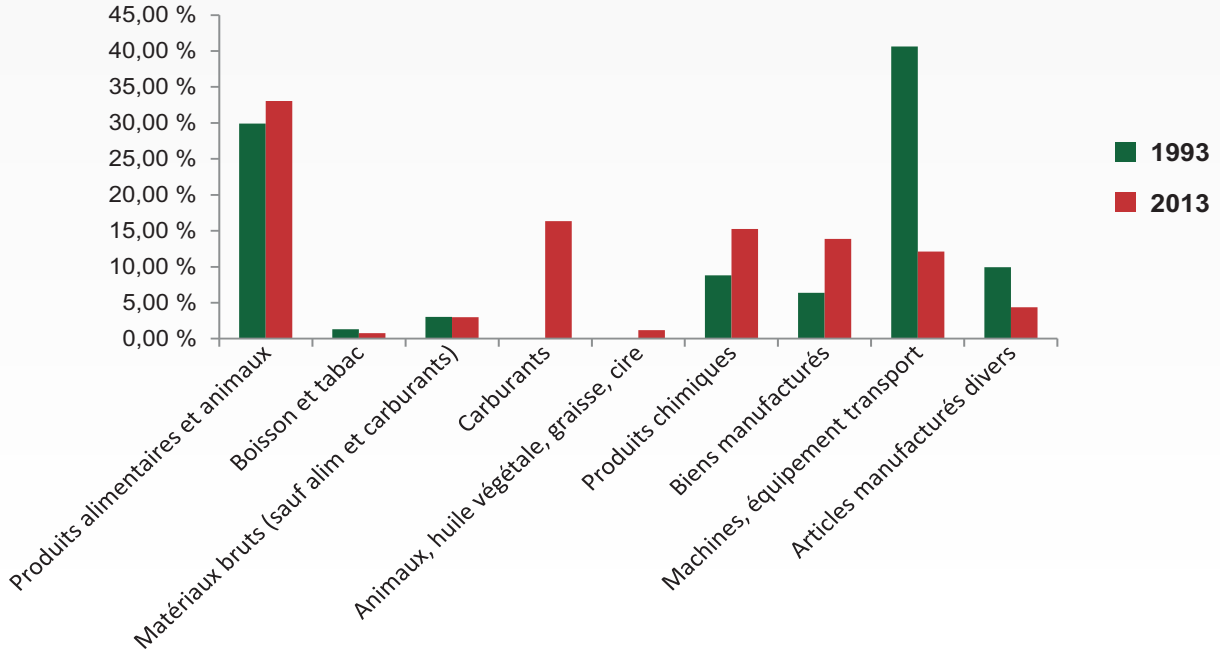

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

Graphique 13 b : Parts des exportations marocaines vers l'Egypte en 1993 et 2013 par grand secteur à 1-digit

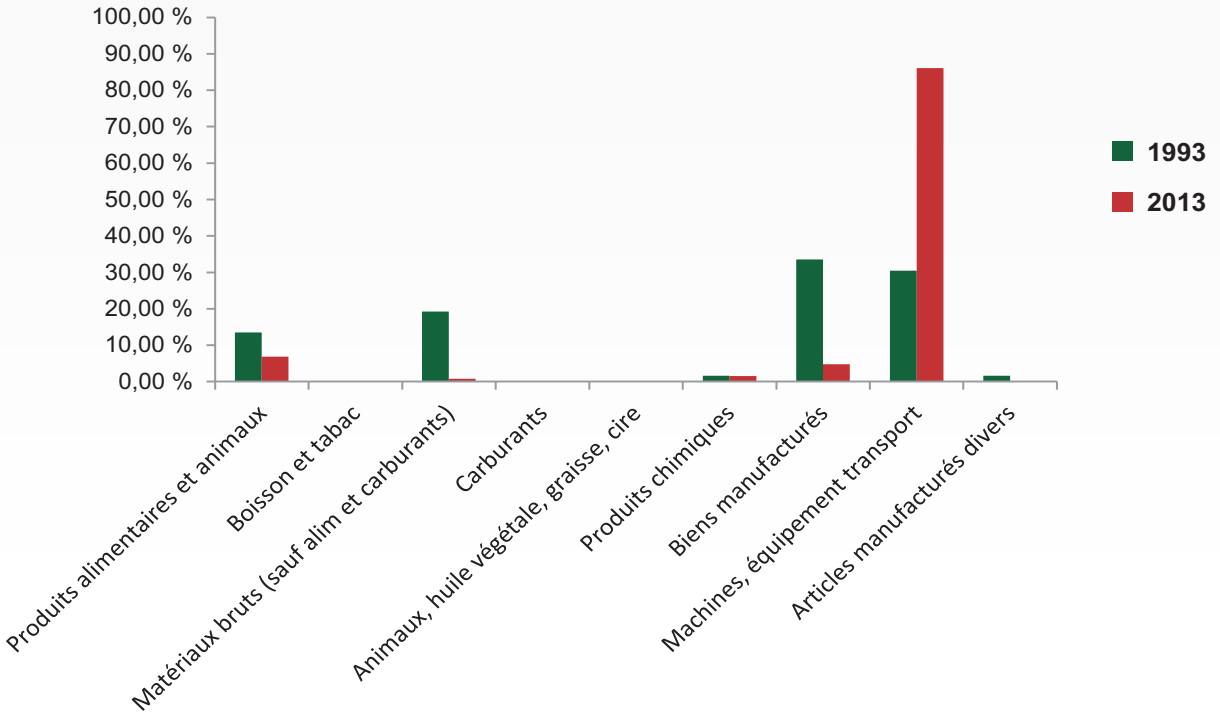

Source : UN Comtrade Database, via WITS.

Graphique 13 c : Parts des exportations marocaines vers la Turquie en 1993 et 2013 par grand secteur à 1-digit

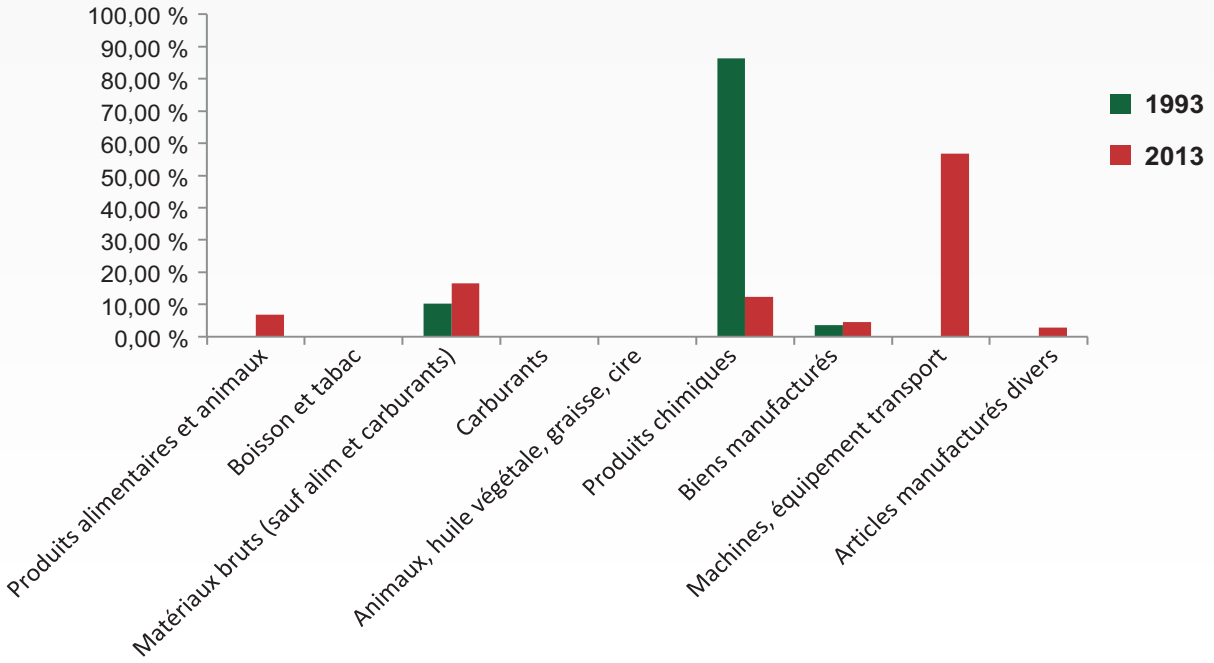

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

Graphique 13 d : Parts des exportations marocaines en 1993 et 2013 par grand secteur à 1-digit

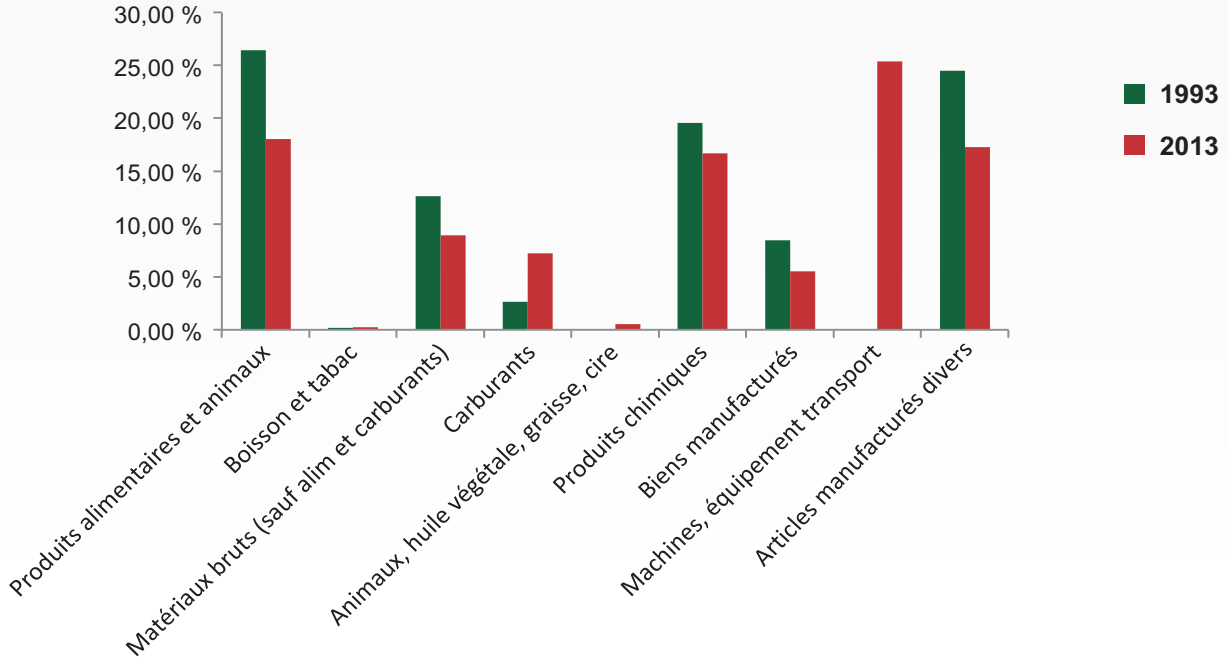

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

On constate que le degré de concentration des échanges est beaucoup plus élevé dans le cas de l'Egypte et de la Turquie, comparativement aux pays africains sub-sahariens et aux pays européens (tableau 6). Lorsque l'on a identifié la part des 5 principaux secteurs à 3-digit dans les exportations marocaines destinées respectivement, à l'Egypte, à l'UE, à l'Afrique sub-saharienne et à la Turquie, on note que les exportations marocaines destinées aux marchés égyptiens et turcs sont largement dominés par le secteur de l'automobile (781). Les 5 secteurs dont les parts dans les exportations marocaines destinées à l'Afrique sub-saharienne sont les plus élevés en 2013 sont les produits pétroliers (15,4 % contre 0 % en 1993), les produits de la pêche (14 %, contre 27,4 % en 1993), les engrais (9,8 % contre 1,8 % en 1993), la semoule et les farines (5,9 % contre 0 % en 1993) et les équipements électriques (5 % contre 0,02 % en 1993). Le seul de ces 5 secteurs présents dans les 5 principaux identifiés pour les 3 autres pays est l'industrie de la pêche (037) que l'on retrouve uniquement dans le cas de l'Egypte, où il ne représente que 2,6 % des exportations marocaines vers ce pays.

Tableau 6 : Parts des exportations marocaines destinées à l'Egypte, à l'UE, à l'Afrique Sub-saharienne et à la Turquie, pour les 5 principaux secteurs à 3-digit (SITCRev3) en 2013

Egypte			
Code Produit	**Nom du Produit**	**1993**	**2013**
781	Voitures de tourisme		85,51
642	Papiers et Cartons découpés		2,96
037	Préparation ou conserves de poissons	10,79	2,61
673	Produits plats en fer ou en acier	13,05	1,21
098	Produits et préparations alimentaires	0,00	0,93
	Total	**23,84**	**93,22**
UE27			
773	Equipement pour la distribution d'électricité	2,08	14,83
842	Vêtements pour femmes et fillettes	2,70	10,10
781	Voitures de tourisme	0,00	8,11
054	Légumes	4,39	5,58
845	Autres vêtements textiles	11,43	5,15
	Total	**20,59**	**43,77**
ASS			
334	Produits pétroliers	0,00	15,14
037	Préparation ou conserves de poissons	27,41	14,13
562	Engrais	1,77	9,79
046	Semoule et Farine		5,93
773	Equipement pour la distribution d'électricité	0,02	5,01
	Total	**29,20**	**50,00**
Turquie			
781	Voitures de tourisme		52,79
272	Engrais	4,80	12,72
522	Produits chimiques inorganiques	39,59	11,83
081	Nourriture destinée aux animaux	0,00	5,19
842	Vêtements pour femmes et fillettes		1,80
	Total	**44,39**	**84,32**

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

L'évolution, sur les 20 dernières années, de l'indice d'intensité des échanges des secteurs clés pour lesquels les parts dans les exportations marocaines vers l'Afrique sub-saharienne sont les plus élevées est présenté dans le Graphique 14. L'indice d'intensité du secteur des produits pétroliers fluctue fortement à cause de la variation du prix du pétrole. C'est d'ailleurs le seul secteur avec celui des produits chimiques qui sont passés quelques fois en dessous de 1 durant la période considérée. Tous les autres secteurs, à savoir, les produits agricoles, les machines & équipements de transport et les biens manufacturés ont un indice d'intensité des exportations qui est toujours resté supérieur à 1. On peut toutefois constater que, même si l'indice d'intensité est resté supérieur à 1, la position d'exportateur du Maroc dans le secteur des machines & équipements de transport vers les pays d'Afrique sub-saharienne s'est, en moyenne, détériorée. On voit, en effet, que cet indice a baissé au cours de la période considérée. D'ailleurs la comparaison, pour ces mêmes secteurs, des indices d'intensité des échanges avec ceux des 2 partenaires qui comptent le plus, au Sud, pour le Maroc (à savoir l'Egypte et la Turquie), montre que c'est uniquement dans ce secteur des machines & équipements de transport que l'indice d'intensité des exportations marocaines vis à vis des pays de l'Afrique sub-saharienne est inférieur à celui des 2 autres pays (tableau 7).

Pour les 215 industries[17] présentes sur la période (1993-95 et 2011-13), 165 ont un indice d'intensité des échanges supérieur à 1 dont 104 ont vu leur indice s'accroître. Ces 104 industries représentent 58 % des exportations marocaines vers l'Afrique sub-saharienne en 2013, alors qu'elles en représentaient 42,8 % en 1993. Ces mêmes industries représentent 6,8 % des exportations marocaines vers l'Egypte, 10,1 % vers la Turquie et 34,4 % du total des exportations marocaines vers le monde. On voit, par conséquent, que dans les secteurs où les exportations marocaines vers l'Afrique sub-saharienne sont relativement bien placées par rapport au reste du monde, leur part vers la Turquie et l'Egypte a beaucoup fluctué et a suivi une tendance à la baisse, alors que leur part vers l'ensemble du Monde a, en revanche, progressé, même si cette progression a été beaucoup moins importante que pour la part des exportations marocaines vers l'Afrique sub-saharienne. C'est clairement ce que montre le Graphique 15.

Graphique 14 : Intensité des échanges des exportations marocaines vis à vis de l'Afrique sub-saharienne pour les 5 principaux secteurs

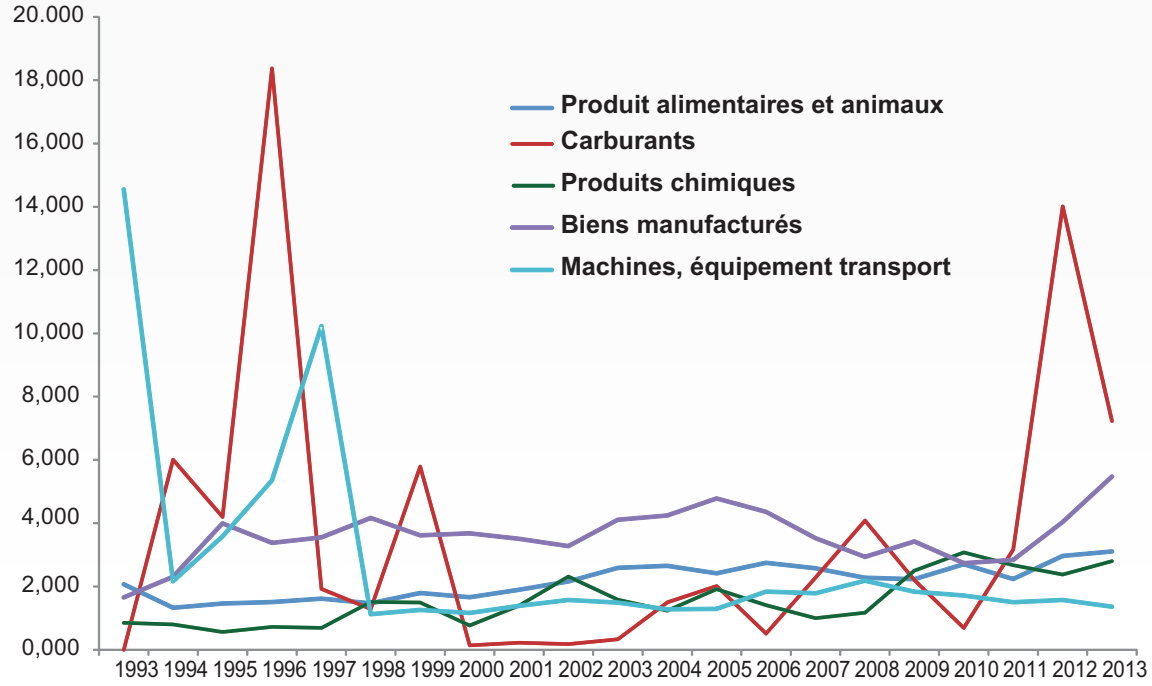

[17] (3-digit, SITC Rev3).

Tableau 7 : Comparaison des indices d'intensité des exportations marocaines vis à vis de l'Afrique sub-saharienne avec ceux de l'Egypte et de la Turquie en 1993 et en 2013*

	Egypte		Afrique sub-saharienne		Turquie	
Secteur	1993	2013	1993	2013	1993	2013
Produits alimentaires et animaux vivants	0,04	0,33	2,07	3,11	0,00	1,13
Matières brutes, à l'exception des carburants	0,20	0,11	0,91	2,18	0,79	1,76
Combustibles minéraux et lubrifiants	0,02	0,00	0,00	7,24	0,00	0,00
Produits chimiques	0,01	0,16	0,85	2,80	5,92	0,87
Produits manufacturés	0,01	1,30	1,65	5,48	0,68	0,97
Machines, Equipement de transport	0,71	10,20	14,55	1,36	0,00	3,75

** Les calculs ont été réalisés à partir de l'agrégation des flux d'exportations à 3-digit (SITC Rev3).*
Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

Graphique 15 : Parts des exportations marocaines par pays pour les produits dont l' indice d'intensité s'est accru vis à vis de l'Afrique sub-saharienne

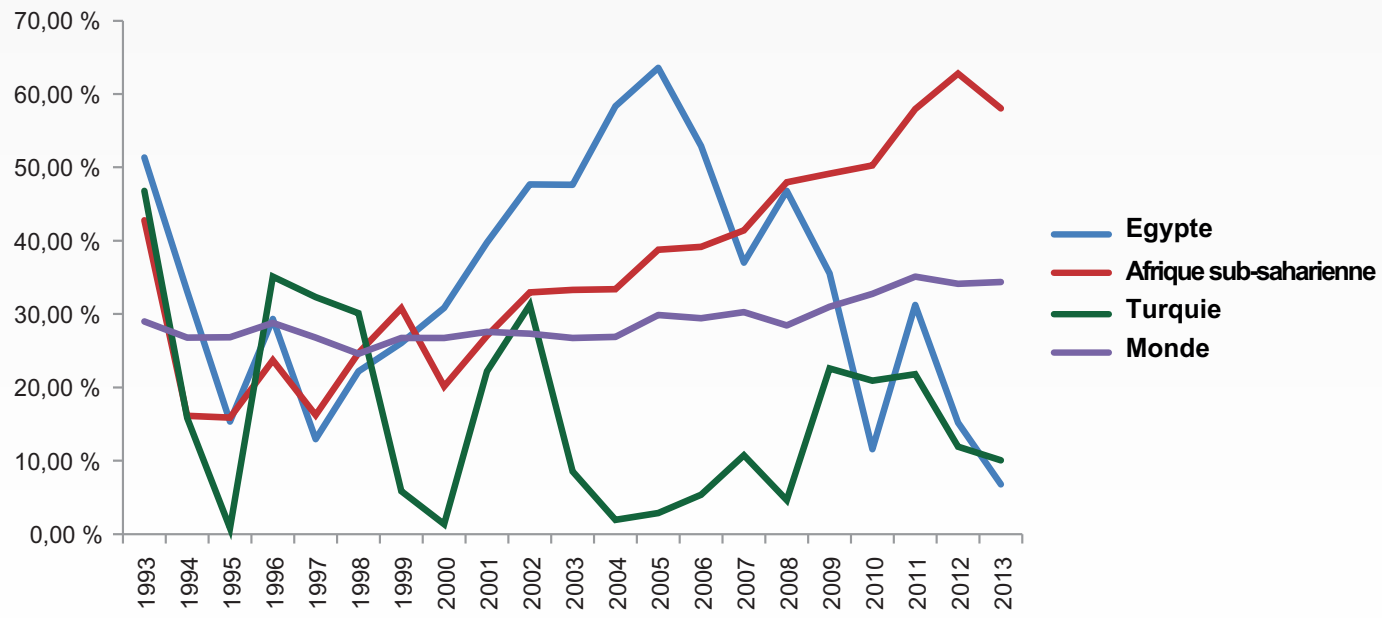

Les 10 produits dont l'indice d'intensité des exportations marocaines vis à vis de l'Afrique sub-saharienne a les plus fortement augmenté représentent, à eux seuls, 47 % des exportations marocaines sur le marché sub-saharien (tableau 8). Ceci révèle une assez forte concentration de ces exportations sur un nombre relativement restreint de produits.

Tableau 8 : Parts des exportations marocaines vers l'Afrique sub-saharienne pour les 10 produits qui ont accru le plus fortement leur indice d'intensité des échanges

Produit	Nom des Produits	Indice d'Intensité des échanges	Part
334	Produits pétroliers	4,48	15,14 %
562	Engrais	1,54	9,79 %
046	Semoules et Farines	5,25	5,93 %
773	Equipement pour la distribution d'électricité	1,63	5,01 %
642	Papiers et Cartons découpés	22,29	3,80 %
034	Poissons frais ou congelés	3,90	3,01 %
554	Savons et Produits d'entretien	16,89	1,36 %
421	Graisses et Huiles végétales	10,27	1,17 %
542	Médicaments	5,71	0,94 %
691	Structures métalliques	13,91	0,93 %
Total			**47,09 %**

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

V.3 L'IMPORTANCE DU MAROC POUR L'AFRIQUE

Pour avoir une idée globale de l'importance du Maroc pour l'Afrique, il faut analyser le rôle que jouent les produits en provenance de l'Afrique subsaharienne dans les importations marocaines. On considérera ensuite les échanges des pays de l'Afrique sub-saharienne pour évaluer l'importance des exportations destinées au marché marocain et la place des importations en provenance du Maroc.

En effet, même si la part de l'Afrique sub-saharienne dans les importations marocaines est faible (1% en 2013) et qu'elle at baissé durant ces 20 dernières années (la part la plus élevée a été de 5% en 1997), une faible part de marché pouvait cacher un bon positionnement des produits marocains en Afrique sub-saharienne, comparativement à la moyenne mondiale (Graphique 15).

Dans le cas des importations marocaines, en revanche, on constate que la faible part en provenance de l'Afrique sub-saharienne va de pair avec une difficulté plus importante des produits sub-sahariens à entrer sur le marché marocain, comparativement à l'ensemble des autres partenaires mondiaux. L'indice d'intensité des importations marocaines vis à vis de l'Afrique sub-saharienne est inférieur à 1 depuis 2006 et il n'a cessé de se dégrader depuis 1997, année où il avait atteint 3,5, (Graphique 16). On constate aussi que dans le même temps, les

indices d'intensité des importations marocaines vis à vis de l'Egypte et de la Turquie ont suivi une tendance quasiment continue à la hausse, en particulier à partir de 1999 pour l'Egypte (l'indice est passé de 1,2 en 1993 à 6,5 en 2013) et à partir de 2001 pour la Turquie (l'indice est passé de 1 en 1993 à environ 4,2 en 2013).

Graphique 16 : Evolution de l'indice d'intensité des importations marocaines vis à vis de l'Afrique sub-saharienne, de l'Egypte et de la Turquie

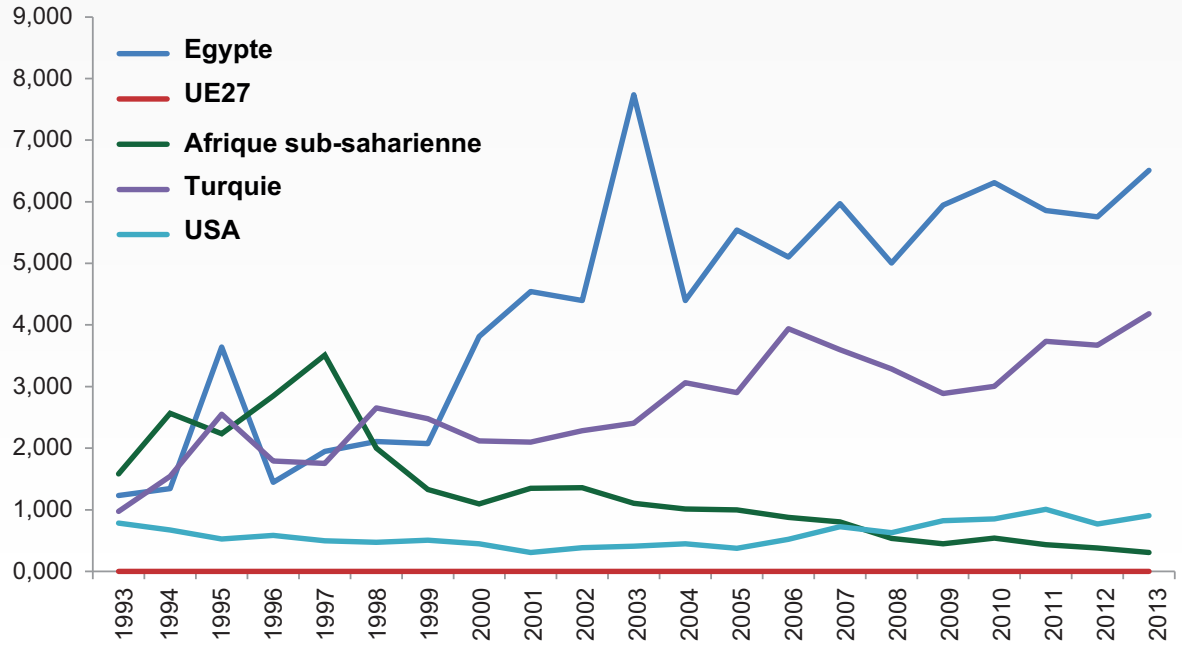

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

La part des produits marocains dans les importations de l'ensemble des pays de l'Afrique sub-saharienne et la part de leurs exportations destinées au marché marocain sont faibles. Les produits sub-sahariens exportés vers le Maroc représentent à peine 0,05 % des exportations totales et cette part a baissé depuis 1998, année où elle était d'environ 0,36 % (Graphique 17). Quant aux importations en provenance du Maroc, bien que leur part se soit accrue au cours de ces 20 dernières années, elle représente en 2013 seulement 0,26 % des importations de l'Afrique sub-saharienne (contre 0,07 % en 1993). Lorsque l'on décompose l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne par pays, le constat est similaire. Pour tous les pays, la part des produits marocains dans leurs importations est très faible. Elle a parfois dépassé 1 % seulement dans le cas de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Ghana.

La très faible part des exportations sub-sahariennes destinées au Maroc pourrait être expliquée par la petite taille de son marché, ce qui n'est pas le cas. Pour contrôler cet effet taille, on calcule, là encore, l'indice d'intensité des échanges et, plus précisément, l'indice d'intensité des exportations sub-sahariennes vis à vis du Maroc et de leurs principaux marchés d'exports, qui sont les pays d'Afrique sub-sahariennes eux-mêmes (pour 24,5 % de l'ensemble des exports), la Chine (8,16% des exports) et les Etats-Unis (6,3 %). Cet indice d'intensité des exports a eu tendance à diminuer ou au mieux à rester à peu près stable non seulement vis à vis du Maroc, mais également vis à vis de la Chine et des USA (Graphique 18). Pour ces 3 pays, les indices d'intensité des exportations sub-sahariennes sont, en 2013, inférieurs à 1. On peut, en revanche, observer une très forte progression de l'indice d'intensité

des échanges intra-sub-sahariens, qui est passé d'un peu plus de 7 en 1993 à plus de 14,5 en 2013.

Au niveau sectoriel, le classement des produits sub-sahariens les plus exportés vers le Maroc (tableau 11) place en tête, le charbon (15,8 % des exports), suivi du café (13,6 %), de l'alimentation animale (11,2 %) et des épices (6,2 %). Les 31 secteurs listés dans le tableau 9 par ordre décroissant en fonction de leur indice d'intensité en 2013 permet de constater d'abord qu'il n'y a aucun lien entre leur part dans les exports et le niveau de l'indice. Le principal secteur d'exportations africaines vers le Maroc (le charbon, secteur 321 dans la nomenclature SITC Rev3) qui représente, en 2013, une part de 15,8 %, a un indice d'intensité de seulement 1,11, ce qui signifie qu'il est davantage exporté vers d'autres pays que le Maroc. On constate ensuite que 18 produits exportés en 2013 ne l'étaient pas en 93, ce qui montre que la composition des exportations africaines vers le Maroc s'est considérablement modifiée durant cette période.

Graphique 17 : Part du Maroc dans les exports et les imports de l'Afrique sub-saharienne

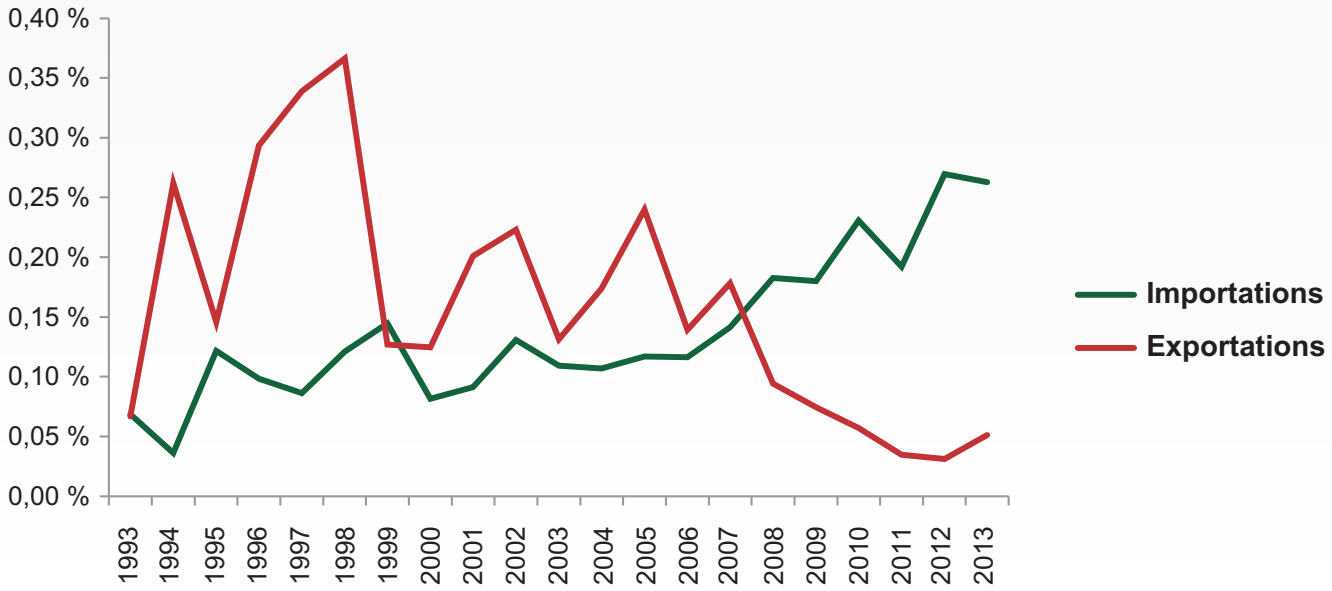

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

Graphique 18 : Evolution de l'indice d'intensité des exportations sub-sahariennes vis à vis du Maroc et de ses principaux marchés d'exports

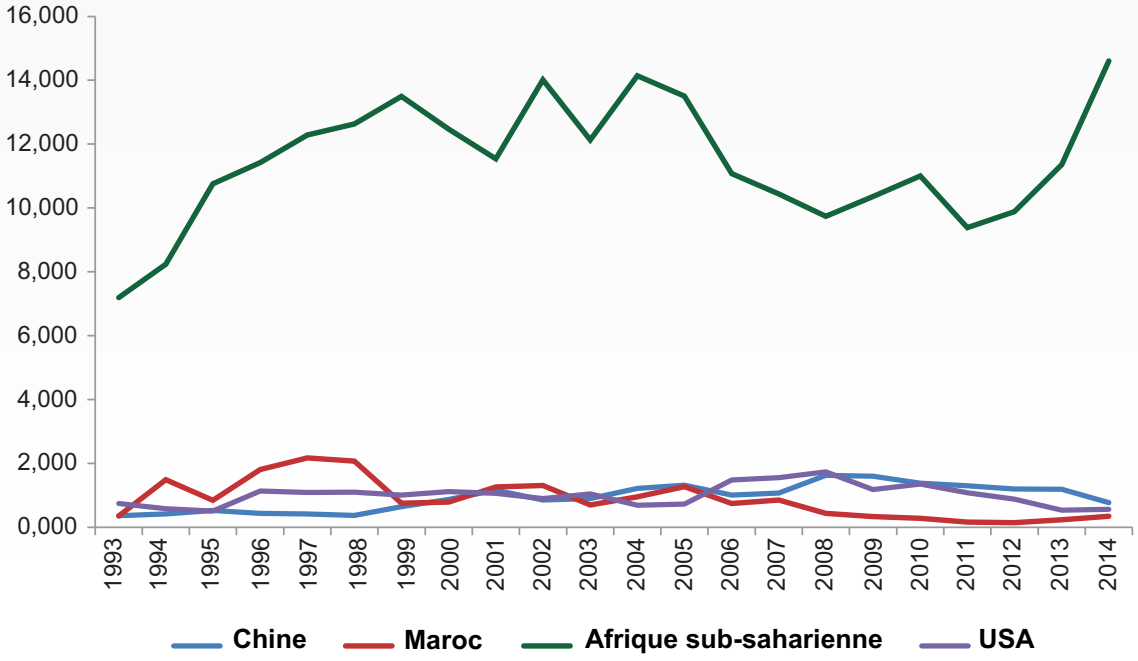

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

Tableau 9 : Indice d'intensité des exportations sub-sahariennes vis à vis du Maroc pour les 31 principaux secteurs

Code	Nom	1993			2013			
		Exportations	Part des Exportations	TII	Exportations	Part des Exportations	Exportations Rang	TII
272	Engrais				1,091.93	0.75	28	29,89
265	Fibres textiles végétales	135,84	0,61	2,72	3,261.04	2.25	12	17,48
046	Semoule et Farine				1,234.80	0.85	23	17,03
422	Graisses et Huiles végétales				3,658.62	2.52	11	7,16
037	Préparations ou Conserves de poissons	0,00	0,00	0,00	2,138.37	1.47	15	6,59
075	Epices	151,85	0,68	0,53	8,937.91	6.16	4	5,76
071	Café	16,99	0,08	0,04	19,684.21	13.57	2	4,49
081	Nourritures pour animal	257,29	1,15	4,47	16,237.19	11.19	3	4,46
288	Déchets de métaux non ferreux				85.76	0.06	69	4,15
748	Arbres de transmission	3,58	0,02	0,14	926.39	0.64	29	3,25
764	Equipements de télécommunication	19,72	0,09	0,21	2,300.95	1.59	14	3,21
575	Autres matières plastiques primaires	42,17	0,19	0,60	5,912.42	4.07	6	3,18
679	Tubes en fer, fonte ou acier	0,00	0,00	0,00	2,538.25	1.75	13	3,16
525	Matières radioactives				18.75	0.01	95	3,15
621	Produits en caoutchouc				324.33	0.22	45	2,40
571	Polymère de l'éthilène				1,158.16	0.80	25	2,32
532	Produits tannants synthétiques	91,79	0,41	0,40	1,213.00	0.84	24	2,22
598	Produits chimiques	0,00	0,00	0,00	1,832.76	1.26	16	2,13
034	Poissons frais ou congeles	0,00	0,00	0,00	1,495.55	1.03	18	2,08
874	Appareils et instruments de mesures				1,301.50	0.90	22	1,99
634	Plaquages et contre-plaqués	0,00	0,00	0,00	1,705.45	1.18	17	1,79
737	Machines pour le travail des métaux				212.85	0.15	49	1,77
264	Jute et autres fibres textiles				1,096.18	0.76	27	1,63
658	Articles en matière textile	0,00	0,00	0,00	684.42	0.47	35	1,61
269	Friperie et Chiffons				339.00	0.23	43	1,45
522	Produits chimiques inorganiques	151,13	0,67	0,07	6,764.34	4.66	5	1,42
515	Composés organo-inorganiques				53.58	0.04	76	1,16
321	Charbon non aggloméré	497,27	2,22	0,23	22,908.76	15.79	1	1,11
716	Machines et App. électriques rotatifs				637.83	0.44	37	1,10
744	Equipements mécaniques				1,308.62	0.90	21	1,05
058	Préparations et Conserves de fruits	15,14	0,07	0,10	290.12	0.20	47	1,04

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

VI. Identification du rôle de la politique tarifaire du Maroc sur sa position de hub vis-à-vis de l'Afrique

VI.1 LA MÉTHODOLOGIE EMPIRIQUE

L'objectif de cette partie empirique est double. Il s'agit, en premier lieu, de regarder si la politique tarifaire du Maroc a eu un impact sur sa position de hub avec les pays africains et, en second lieu, d'analyser si une baisse des droits de douane entre le Maroc et les pays africains pourrait constituer une opportunité pour intensifier leurs flux d'échanges. Il est important de rappeler au préalable que la politique tarifaire du Maroc a consisté à réduire considérablement ses tarifs, d'une part en baissant les droits NPF et, d'autre part, en ratifiant des accords de libre-échange, ce qui s'est traduit par la mise en place de tarifs préférentiels. Les accords les plus significatifs au cours de la période analysée sont l'Accord d'Association avec l'UE dont la date d'entrée en vigueur est 2000[18], l'Accord de libre-échange avec les USA mis en place en 2006 et les accords bilatéraux et multilatéraux avec les pays méditerranéens (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Tunisie et Turquie), qui ont donné lieu à une baisse des droits de douane plus récente. Dans notre analyse économétrique, cette politique tarifaire du Maroc sera donc une de nos principales variables explicatives d'intérêt. Elle peut être prise en compte soit par les droits de douane appliqués par le Maroc selon le pays d'origine des importations, soit par la date d'entrée en vigueur des accords (officielle ou effective), soit par l'évolution des droits de douane européens, américains et méditerranéens.

La méthodologie la mieux adaptée pour répondre à ce type de problème est d'utiliser un modèle de gravitation qui offre l'avantage de pouvoir tenir compte du poids économique des pays, de leur distance, de leur proximité culturelle, linguistique ou encore de l'existence d'une frontière commune. Cette méthodologie est présentée en Annexe.

VI.2 RÉSULTATS

Dans ce qui précède, on a vu, premièrement, que selon sa définition économique, le Maroc n'était pas en situation de hub vis à vis des pays africains et que la situation en matière de droits de douane, aussi bien au Maroc que dans les pays de l'Afrique sub-saharienne, ne pouvait pas, en l'état, favoriser un tel positionnement. Tout laisse penser, par conséquent, que la politique tarifaire du Maroc n'a pas permis d'intensifier les flux d'échanges avec les pays d'Afrique. C'est ce que l'analyse économétrique doit confirmer ou infirmer ici.

La variable à expliquer est alternativement les importations marocaines, par origine et par secteur à 3-digit (les 2 premiers tableaux de résultats) et les exportations marocaines, par destination et par secteur à 3-digit. Pour chacune de ces variables, le premier tableau s'intéresse uniquement aux variations des flux existants (c'est à dire à la marge intensive), les flux nuls étant traités comme manquants et, le second tableau prend en compte non seulement la variation des flux existants mais également la création ou l'arrêt des flux par secteur et par partenaires (c'est à dire la marge intensive et extensive), les flux inexistants ayant été remplacés par des 0[19].

Comme l'on pouvait s'y attendre, la baisse des droits de douane appliqués par le Maroc a conduit à une augmentation de l'ensemble des importations marocaines (tableaux 10 et

[18] On a vu que dans les faits, selon la base de données de TRAINS, la date effective de mise en place des tarifs préférentiels par le Maroc sur les importations en provenance de l'UE était 2005.

[19] Précisons que d'un point de vue économétrique, il est plus rigoureux et plus précis de prendre en compte les flux inexistants en les remplaçant par des 0 dans la mesure où cela permet d'intégrer dans les régressions, les entrées et sorties, c'est à dire, les cas où, pour un partenaire et un secteur donnés, on passe de 0 en t, à la présence de flux en t+1, ou encore, de l'existence d'un flux en t, à sa disparition en t+1.

11). Le coefficient associé aux droits de douane marocain (notés Tarifs Maroc) est, en effet, toujours négatif et très significatif. La mise en place d'accords de libre-échange bilatéraux (notés ALE Bilatéraux) a également toujours un effet positif sur les importations. Quant aux accords de libre-échange multilatéraux (notés ALE Multilatéraux), leurs implications dans le cas du Maroc étant moindre que celles des accords bilatéraux, on trouve aussi un effet positif sur les importations mais la significativité des coefficients disparaît presque totalement lorsque l'on considère à la fois la marge intensive et extensive (tableau 11). Concernant les variables de gravité, les seules qui peuvent demeurer lorsque l'on intègre des effets fixes dans les régressions sont la population et le PIB par habitant (les autres variables de gravité sont alors contenues dans les effets fixes). Comme on peut s'y attendre, les coefficients associés à ces 2 variables sont toujours positifs, avec une forte significativité pour le PIB par habitant. En revanche, le coefficient associé à la population est significatif uniquement dans les régressions en PPML pour les colonnes (4) et (5).

Néanmoins les biens en provenance de l'Afrique sub-saharienne sont deux fois plus sensibles à la variation des droits de douane que les biens en provenance de l'ensemble des autres pays. Dans les colonnes (2) des tableaux 10 et 11, on cherche à savoir, plus précisément, quel est l'impact de la baisse des droits de douane appliqués par le Maroc sur les importations de l'Afrique Sub-saharienne, en effectuant une interaction entre les tarifs et 2 groupes distincts de pays (Africains et Non Africains). On constate que le coefficient associé au groupe des pays de l'Afrique Sub-saharienne est au moins le double de celui associé à l'ensemble des autres pays : lorsque les droits de douane baissent de 1 %, les importations des pays sub-sahariens augmentent de presque 0,4 % alors que les importations des autres pays s'accroissent au mieux d'environ 0,2 %. Ceci signifie que si les tarifs marocains baissent, par exemple, de moitié, l'augmentation des importations liée à cette réduction des droits de douane serait de 20 % pour les importations en provenance des pays de l'Afrique sub-saharienne et de 10 % seulement pour les importations en provenance de l'ensemble des autres pays.

Dans la mesure où le niveau moyen des droits de douane appliqués par le Maroc sur les produits sub-sahariens est de 12 %, les décideurs marocains peuvent encore, s'ils le souhaitent, utiliser la réduction des tarifs pour intensifier les importations en provenance de l'Afrique.

Néanmoins, la baisse des tarifs sur les importations européennes, américaines et méditerranéennes a soit réduit les importations marocaines existantes en provenance des pays sub-sahariens (cf. tableau 10 où l'on ne prend en compte que la marge intensive), soit n'a eu aucun effet sur les importations sub-sahariennes (cf. tableau 11 où l'on prend en compte la marge intensive et extensive). Dans les colonnes (3), (4) et (5), on teste l'impact de la baisse des droits de douane appliqués aux importations en provenance, respectivement, de l'UE (colonne (3)), des Etats-Unis (colonne (4)) et des pays méditerranéens (colonne (5)), sur les importations marocaines en provenance de l'Afrique sub-saharienne. En conséquence, si les 78 %[20] de baisse des droits de douane appliqués par le Maroc aux importations sub-sahariennes ont joué un rôle positif sur les importations en provenance de ces pays africains, en revanche, les baisses de tarifs, plus fortes encore, appliquées aux importations en provenance de l'UE, des USA et des pays méditerranéens (respectivement 98 %, 94 % et 96 %) ont été, au mieux, sans impact sur ces mêmes importations de l'Afrique sub-saharienne. Il est même plutôt probable qu'à la suite des réductions de tarifs, des effets de détournement se soient produits au détriment des pays sub-sahariens.

Comme montré dans la partie qui précède, la baisse des droits de douane appliqués aux exportations du Maroc a joué un rôle positif sur les exportations. Le signe du coefficient associé aux droits de douane appliqués par les partenaires du Maroc est en effet celui attendu et il est très significatif dans les différentes configurations, ce qui signifie qu'une baisse des droits de douane appliqués par ses partenaires a accru les exportations marocaines[21]. La mise en place d'accords de libre-échange bilatéraux a également été favorable aux exportations marocaines, alors que les accords

[20] Les réductions de droits de douane appliqués par le Maroc aux différents groupes de partenaires ont été calculées dans le tableau 2 du volume 1 de cette étude.
[21] Dans la partie qui précède, le coefficient associé aux droits de douane était négatif mais faiblement significatif ou parfois non significatif. On ne peut toutefois pas comparer les résultats obtenus dans l'une et l'autre partie dans la mesure où l'on ne fait pas les mêmes régressions. Dans la partie qui précède, les droits de douane sont ceux de l'ensemble des partenaires pour chaque industrie à 3-digit, alors qu'ici, compte tenu de l'objectif assigné à cette partie, on a décomposé les variables par partenaires. On a donc, dans ces régressions, les droits de douane appliqués par chaque partenaire du Maroc par industrie à 3-digit. Par conséquent, même s'ils restent cohérents, il est normal de trouver des résultats légèrement différents.

multilatéraux ont été sans effet, pour les mêmes raisons que celles évoquées plus haut. Enfin, c'est plus la taille de la population des économies, que leur niveau de richesse mesuré par le PIB par habitant, qui a influencé positivement les exportations marocaines. Compte tenu du fait que la très grande majorité des exportations marocaines étaient très largement destinées vers quelques pays riches de l'UE et que l'on ait constaté une réorientation des exportations vers de nouveaux grands marchés, tel que par exemple le Brésil, ce résultat ne parait pas très étonnant.

Comme pour le cas des importations, dans la colonne (2) des tableaux A12 et A13, on teste l'impact différencié sur les exportations du Maroc, de la baisse des droits de douane marocains appliqués d'une part, aux importations sub-sahariennes et, d'autre part, à l'ensemble des autres pays. Dans les 2 tableaux, le coefficient associé aux tarifs appliqués aux importations sub-sahariennes est négatif, ce qui signifie que cette baisse aurait permis d'accroître les exportations marocaines, mais ce coefficient est significatif uniquement dans le cas où l'on ne prend en compte que la marge intensive (tableau 12).

En revanche, les résultats qui apparaissent dans la colonne (5) des 2 tableaux A12 et A13 montrent que la baisse des droits de douane appliqués par le Maroc aux importations méditerranéennes aurait contribué à réduire les exportations marocaines vers l'Afrique, ainsi d'ailleurs que vers l'ensemble des autres destinations en dehors des pays méditerranéens. Dans les colonnes (3), (4) et (5), on cherche en effet à isoler l'effet de la baisse des droits de douane appliqués par le Maroc aux importations européennes, américaines et méditerranéennes, sur les exportations marocaines vers les pays de l'Afrique sub-saharienne. Pour les colonnes (3) et (4), on trouve dans le tableau A12 (où l'on ne prend en compte que les exportations existantes) que la réduction des tarifs appliqués aux produits européens et américains auraient permis d'accroître les exportations marocaines vers l'Afrique. Ce résultat n'est toutefois pas confirmé dans le tableau A13 (où l'on prend en compte non seulement les exportations existantes mais également les entrées et sorties de flux). Il est donc possible que, pour satisfaire les contraintes imposées par les règles d'origine et bénéficier ainsi des tarifs préférentiels ou des exonérations de droits de douane, les pays partenaires méditerranéens aient acheté davantage de produits au Maroc. La politique tarifaire du Maroc vis à vis des pays méditerranéens a donc probablement conduit à une réorientation des exportations vers ces mêmes pays.

Enfin, on s'intéresse, à l'effet des droits de douanes appliqués par les pays de l'Afrique sub-saharienne sur les exportations marocaines. On constate que le coefficient obtenu est négatif et significatif, ce qui montre qu'une baisse des tarifs appliqués par les pays de l'Afrique sub-saharienne a eu un effet positif sur les exportations marocaines (colonne (6)). Le coefficient obtenu est compris entre environ 0,1 et un peu plus de 0,2, ce qui signifie qu'une baisse des tarifs sub-sahariens de 50% sur les importations marocaines permettrait, pour l'ensemble des pays, d'augmenter les exportations marocaines de 5 % à 10 %.

Quelle que soit la communauté économique, une baisse des droits de douane des pays africains aura toujours un effet positif sur les exportations marocaines. La sensibilité des exportations marocaines aux droits de douane appliqués par chacune des 4 principales communautés économiques africaines, à savoir le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Communauté Est-Africaine (CEA), la Communauté Economique de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été analysée (tableaux 14). En croisant les droits de douane appliqués par les partenaires du Maroc sur ses exportations (notés Tarifs_Export) par, alternativement, les 4 groupes de pays (la COMESA, la CEA, la CEEAC et la CEDEAO), on isole, en effet, l'impact spécifique des tarifs de chacune de ces communautés économiques sur les exportations marocaines. On constate que les coefficients obtenus sont toujours négatifs et significatifs. Le coefficient le plus élevé concerne la Communauté Est-Africaine (càd la CEA). Sa valeur absolue est d'environ 0,8, ce qui signifie que si les pays de la CEA baissent leur droit de douane, par exemple, de moitié, les exportations marocaines pourraient augmenter de 40 %. Viennent ensuite la Communauté Economique de l'Afrique Centrale (CEEAC), avec un coefficient en valeur absolue compris entre 0,4 et 0,5 et le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), avec un coefficient d'environ 0,3. Dans le cas de ces 2 groupes de pays, si les droits de douane sont diminués de moitié, les exportations marocaines augmenteraient respectivement d'environ 23 % et 15 %. Enfin, le coefficient le plus faible est celui qui concerne la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), puisqu'il est, en valeur absolue un peu moins de 0,1, ce qui signifie qu'une baisse des tarifs de 50 % mis en place par ce groupe de pays permettrait d'accroître les exportations marocaines d'environ 5 %.

VII. Comment interpréter nos résultats et qu'apportent-ils en termes de politique économiques ?

A ***la question de savoir si la politique tarifaire du Maroc a eu un impact sur les exportations vers l'Afrique sub-saharienne, on peut dire que :*** i) premièrement, la baisse des droits de douane appliqués aux produits sub-sahariens n'a pas stimulé les exportations marocaines vers ces pays ; ii) deuxièmement, la réduction des tarifs appliqués aux produits en provenance de l'UE et des Etats-Unis ne semble avoir eu aucun effet sur ces exportations destinées au marché africain ; iii) enfin, la baisse des droits de douane appliqués aux produits en provenance des pays méditerranéens a, en revanche, eu un impact négatif sur les exportations marocaines vers les pays de l'Afrique sub-saharienne.

En effet, l'ensemble des accords bilatéraux et multilatéraux signés par le Maroc ne positionnent pas le pays en situation de hub régional (au sens économique du terme) vis à vis des pays de l'Afrique sub-sahariennes. En revanche, dans la mesure où les Etats-Unis n'ont signé aucun accord de libre-échange avec des pays de l'Afrique sub-saharienne, le Maroc pourrait prendre une position de hub, s'il mettait en place un ou des accords de libre-échange bilatéraux ou multilatéraux avec les pays sub-sahariens. De plus, si l'application de la Zone Panarabe de Libre Echange (PAFTA) était effective, elle ouvrirait, pour le Maroc, la possibilité d'avoir une position de hub dans le cadre d'un plus grand nombre de pays, c'est à dire d'avoir comme spokes, d'une part, les USA et l'ensemble des pays de PAFTA et, d'autre part, l'UE, les USA et l'ensemble des pays PAFTA n'ayant pas d'accord de libre-échange avec l'UE.

Les résultats économétriques confirment donc ce que laissaient penser l'analyse descriptive, à savoir que la politique tarifaire menée par le Maroc n'a pas permis d'intensifier les flux d'échanges entre le Maroc et l'Afrique sub-saharienne.

En revanche, on a montré que les biens en provenance de l'Afrique sub-saharienne étaient plus sensibles à la politique tarifaire du Maroc que les biens en provenance de l'ensemble du reste du monde. Si le Maroc réduit ses tarifs de moitiés, les importations sub-sahariennes pourraient augmenter de 20 % (contre 10 % pour les importations du reste du monde). Par conséquent, les décideurs marocains peuvent encore, s'ils le souhaitent, utiliser la réduction des tarifs pour intensifier les importations en provenance de l'Afrique.

De la même façon, on a également montré que les exportations marocaines vers l'Afrique sub-saharienne pourraient être dynamisées par la réduction des droits de douane appliqués par les pays africains. Une réduction des tarifs de moitié, appliquée par l'ensemble des pays sub-sahariens permettrait d'augmenter les exportations marocaines de 5 % à 10 %.

Le Maroc a signé des accords bilatéraux et multilatéraux avec de nombreux partenaires mais quasiment pas d'effectifs avec les pays de l'Afrique Sub-saharienne. La baisse des droits de douane vis à vis de ces pays a ainsi suivi la tendance de la diminution des tarifs MNF dans le cadre de l'OMC. Même si cette baisse a été considérable (rappelons que les droits de douane appliqués par le Maroc sur les importations en provenance des pays Sub-Sahariens sont passés, en moyenne, de 50 % en 93 à environ 12 % en 2012), la moyenne des tarifs demeurent aujourd'hui à un niveau plus élevé que la moyenne des droits de douane appliqués sur les importations des pays avec lesquels le Maroc a mis en place des accords de libre échange (à savoir, 1 % pour les importations européennes, 4 % pour les importations européennes et 3 % pour les pays méditerranéens et, la moyenne des tarifs appliqués à l'ensemble des importations étant de 5 %).

De leur côté, les pays d'Afrique Sub-Saharienne n'ont quasiment pas changé leur droit de douane entre 2001 (rappelons qu'avant 2001, les tarifs ne sont pas renseignés pour certains pays) et

2012 et, en moyenne, les tarifs appliqués aux importations en provenance du Maroc sont d'environ 15 %, soit globalement 3 points au-dessus de la moyenne appliquée aux importations européenne ou américaines.

Du point de vue de la politique économique, le résultat le plus intéressant que les tests empiriques ont mis en évidence, est qu'une baisse des droits de douane appliqués par le Maroc sur les importations en provenance de l'Afrique Sub-Saharienne aura un effet positif sur les exportations africaines et, réciproquement, une baisse des droits de douane appliqués par les pays de l'Afrique Sub-Saharienne aura un impact positif sur les exportations marocaines.

En termes de recommandations, notre rapport attire donc l'attention sur le fait que :

- La réduction des droits de douane demeure un outil de politique commerciale qui, comme on l'a montré, pourrait être efficace pour dynamiser les flux d'échanges bilatéraux, avec un effet positif pour les 2 parties ;

- Pour optimiser les initiatives récentes qui ont été mises en place pour dynamiser et renforcer les échanges entre le Maroc et ses partenaires africains, il deviendra vite incontournable de mettre à l'ordre du jour une négociation des politiques tarifaires appliquées de part et d'autre.

ANNEXES

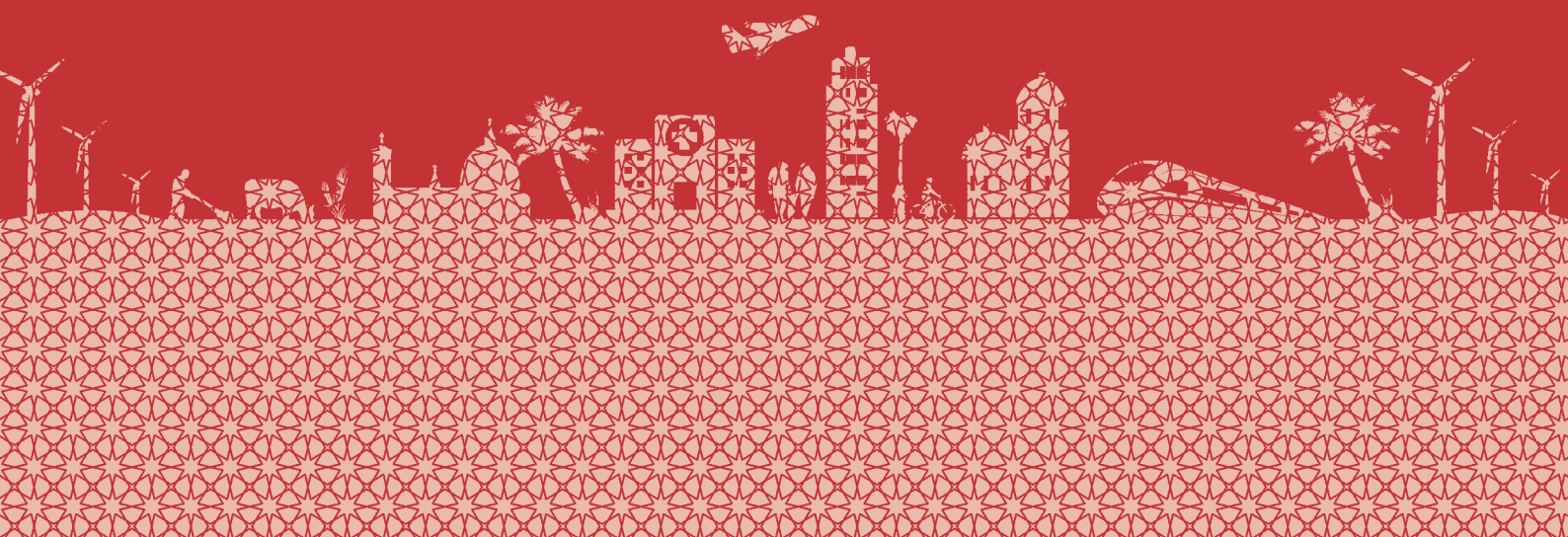

Annexe 1. L'écart de droits de douane entre les produits en provenance des pays méditerranéens et les produits en provenance de l'Afrique sub-saharienne

On a montré, dans la section III.3.2, que la moyenne des droits de douane appliqués par le Maroc aux importations de l'Afrique Sub-Saharienne était, en 2012, supérieure à celle des droits de douane appliqués par le Maroc aux importations en provenance de l'Afrique sub-saharienne. Les tableaux A3 et A4 montrent que cet écart, qui est d'environ de 9 points de pourcentage, est dû à la fois au fait que les produits importés par le Maroc des pays méditerranéens sont très différents des produits importés de l'Afrique sub-saharienne et au fait que, pour un même produit, les droits de douane appliqués par le Maroc sur les importations en provenance des pays de l'Afrique sub-sahariennes sont plus élevés que ceux appliqués sur les importations en provenance des pays méditerranéens. En effet, dans le tableau A3, on a considéré les 100 principaux produits importés par l'Egypte, la Tunisie, la Turquie et les pays de l'Afrique sub-saharienne en 2012 (lesquels représentent entre 88% et 98% des importations totales selon les pays) et indiqué le nombre de produits à 3-digit importés par un couple de partenaire. On voit que l'ensemble des pays sub-sahariens ont importé 15 produits similaires avec l'Egypte, 18 avec la Tunisie et 11 avec la Turquie, ce qui montre que la structure des biens importés par le Maroc en provenance des pays de l'Afrique sub-saharienne est différente de celle en provenance des pays méditerranéens. De plus, pour ces produits importés par le Maroc à la fois d'un pays méditerranéen et d'au moins un pays d'Afrique sub-saharienne, nous avons comparé les droits de douane moyens appliqués par le Maroc (tableaux A4a,b et c). On constate effectivement que, pour un produit donné, la moyenne des droits de douane appliqués aux importations d'Afrique sub-saharienne est généralement plus élevée que le droit de douane appliqué à un pays méditerranéen.

Tableau A3 : Nombre de produits similaires importés par le Maroc par au moins 2 partenaires en 2012

	Part représentée par les 100 principaux produits importés par le Maroc	Nbre de produits identiques (à 3-digit) importés vers le Maroc par au moins 2 partenaires			
		Egypte	Afrique Sub-Saharienne	Tunisie	Turquie
Egypte	93 %		15	20	22
Afrique Sub-Saharienne	98 %	15		18	11
Tunisie	96 %	20	18		23
Turquie	88 %	22	11	23	

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

Tableau A4 : Comparaison des droits de douane appliqués par le Maroc aux importations en provenance des pays méditerranéens et des pays de l'Afrique Sub-Saharienne

a) Pour les 15 produits qui sont importés à la fois de l'Egypte et des pays de l'Afrique Sub-Saharienne

Nom des produits	Code Produit (SITCRev3)	Egypte	Afrique Sub-Saharienne
Placages, contre-plaques, panneaux en bois	634	0,06	8,5
Epices	075	0	5,36
Polymères de l'éthylène	571	0	7,5
Huiles brutes de pétrole	333	0	2,5
Pigments, peintures, vernis	533	0	2,5
Autres matières plastiques primaires	575	0,11	2,5
Produits chimiques divers	598	0,07	2,5
Articles manufacturés en métaux communs	699	0	14,7
Machines et app. de chauffage & réfrigération	741	0	12,3
Fruits frais ou secs	057	0	37,4
Jus de fruits ou de légumes	059	3	34,4
Produits et préparations alimentaires	098	3,09	41,5
Ouvrages en matières plastiques	893	0,01	11,1
Huiles et graisses animales ou végétales préparées	431	3,38	20,3
Nourriture destinée aux animaux	081	0	5

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

b) Pour les 11 produits qui sont importés à la fois de la Turquie et des pays de l'Afrique Sub-Saharienne

Nom des produits	Code Produit (SITCRev3)	Turquie	Afrique Sub-Saharienne
Produits de parfumerie	553	2,5	2,5
Voitures de tourisme	781	5,64	12
Vêtements en matières textiles	845	7,26	20
Autres machines et app. spécialisés pour ind.	728	0,32	4,4
Articles manufacturés en métaux communs	699	5,69	14,7
Produits chimiques inorganiques	522	1,09	2,5
Machines et app. de chauffage & réfrigération	741	1,2	5,5
Véhicules autom. pour transport de marchandises	782	4,83	9
Equipement pour la distribution d'électricité	773	3,25	3,4
Appareillage pour les circuits électriques	772	4,7	15,7
Articles en matières plastiques	893	4,61	11,1

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

c) Pour les 18 produits qui sont importés à la fois de la Tunisie et des pays de l'Afrique Sub-Saharienne

Nom des produits	Code Produit (SITCRev3)	Tunisie	Afrique Sub-Saharienne
Arbres de transmission	748	0	10,5
Articles de robinetterie	747	0	12,3
Epices	075	0	5,4
Machines et appareils électriques rotatifs	716	0	1,9
Pigments, peintures, vernis	533	0	2,5
Produits de parfumerie	553	0	2,5
Vêtements en matières textiles	845	0,83	20
Sels et persels métalliques des acides inorganiques	523	0	2,5
Médicaments	542	0	3
Appareils et instruments de mesure	874	0	2,3
Articles manufacturés en métaux communs	699	0,14	14,7
Machines et app. de chauffage & réfrigération	741	0	5,5
Fruits frais ou secs	057	0	37,4
Equipement pour la distribution d'électricité	773	0	13,4
Appareillage pour les circuits électriques	772	0,57	15,7
Produits et préparations alimentaires	98	1,96	41,5
Articles en matières plastiques	893	0,01	11,1
Huiles et graisses animales ou végétales préparées	431	0	20,3

Source : UN Comtrade Database, via WITS. Calculs effectués en utilisant le logiciel TradeSift.

Annexe 2. Méthodologie empirique - Maroc Hub pour l'Afrique

Ce modèle de gravitation est testé en panel, sur la période 1993-2013. La forme générale de l'équation que l'on utilise est la suivante :

$$(2)\ F_{Maroc,i,j,t} = \beta_0 + \beta_1 G_{Maroc,i} + \beta_2 TarifMaroc_{i,j,t-1} + \beta_3 ALE_{Maroc,i} + \eta_i + \eta_j + \eta_t + \varepsilon_{Maroc,i,i,t}$$

avec i, le pays partenaire, j, l'industrie à 3-digit et t, l'année.

$F_{Maroc,i,j,t}$ désigne les flux d'échange entre le Maroc et chacun de ses partenaires i par industrie j à l'année t. Ces flux d'échange sont, soit les exportations, soit les importations marocaines.
$G_{Maroc,i}$ correspond à l'ensemble des variables de gravité, à savoir la population, le PIB par habitant, la distance, l'existence d'une langue commune, de frontières communes, etc.
$TarifMaroc_{i,j,t-1}$ sont les droits de douane appliqués par le Maroc sur leurs importations en provenance du partenaire i, dans l'industrie j (à 3-digit) à l'année t-1, les tarifs étant retardés d'une période. $ALE_{Maroc,i}$ est un vecteur de variables muettes qui prend en compte la mise en place d'un accord de libre-échange entre le Maroc et l'un de ses partenaires. Pour déterminer la date de mise en application de ces accords, on peut considérer soit la date officielle d'entrée en vigueur, soit la date effective, c'est à dire la première année où apparaissent des tarifs préférentiels. Lorsque les flux d'échanges sont représentés par les exportations marocaines, on ajoute à ces variables, les droits de douane appliqués par chaque partenaire i sur leurs importations en provenance du Maroc, dans l'industrie j (à 3-digit) et retardés d'une période, que l'on note $TarifExports_{i,Maroc,j,t-1}$. Enfin, on intègre des effets fixes, (i) par destinations η_i, ce qui permet de prendre en compte l'ensemble des caractéristiques des pays partenaires qui ne changent pas dans le temps et qui sont difficilement observables et/ou difficilement mesurables, et, (ii) par industrie η_j, prenant ainsi en compte toutes les caractéristiques sectorielles invariables dans le temps. En introduisant l'effet fixe année η_t, on prend également en compte les effets conjoncturels qui affectent de la même façon l'ensemble des industries[22].

Comme dans la partie précédente, les flux d'échange proviennent de la base de données Comtrade (UNStats) et les droits de douane sont issus de TRAINS, ces deux bases étant accessibles par l'interface WITS (Banque Mondiale).

Ce type d'estimations pose deux problèmes méthodologiques. Le premier est le risque d'endogénéité entre les flux d'échanges et les droits de douane, c'est à dire le risque d'avoir une causalité inversée (les exportations ou les importations pourraient expliquer le niveau et la variation des tarifs). Compte tenu du contexte dans lequel a été conduite la politique tarifaire du Maroc (baisse des tarifs NPF dans le cadre des négociations de l'OMC, mise en place de droits de douane préférentiels dans le cadre essentiellement des accords de libre-échange avec l'UE, les USA et quelques pays méditerranéens impulsés par PAFTA), il est peu probable que les lobbies industriels marocains

[22] Dans les pays où la baisse des droits de douane a été uniforme quelques soient les secteurs, comme par exemple au Chili, la variable tarif est équivalente à un effet fixe année (cf. par exemple le papier de Pavcnik, 2002). Dans le cas du Maroc, les droits de douane ont diminué à un rythme très différencié selon les secteurs (comme on l'a montré dans le tableau 8 de la partie qui précède) et selon la provenance des importations. Notons aussi que la baisse des droits de douane appliqués par les pays partenaires sur les exportations marocaines a été également différente selon les secteurs (cf. tableau 9, partie II) et selon les partenaires. Par ce double niveau de différentiation des droits de douane annuels (par industrie et par partenaire à l'export ou à l'import), on est donc ici très éloigné du cas où les tarifs pourraient être assimilés à un effet fixe année.

aient pu très fortement influencer le rythme du démantèlement tarifaire des secteurs. Dans notre travail empirique, nous traitons toutefois ce problème d'endogénéité, comme l'a fait Fernandes (2007), d'une part, en retardant d'une période les droits de douane et, d'autre part, en contrôlant, par des effets fixes industrie, les caractéristiques inobservables tel que par exemple le pouvoir de lobbies propre à chaque secteur. On contrôle ainsi le risque éventuel d'avoir des industries capables de peser sur les décisions de politique économique et, en particulier, sur celles qui concernent la politique commerciale du Maroc[23].

Le second problème méthodologique propre à ce type d'estimations est lié à la façon de considérer les cas où, pour un partenaire et une industrie (à 3-digit) donnés, les flux d'exports ou d'imports n'existent pas sur toute la période. On a le choix, soit de laisser ces cas manquants en effectuant les estimations par la méthode des MCO (moindres carrés ordinaires)[24] sur un panel non cylindré, ce qui revient à ne s'intéresser qu'aux variations des flux existants, c'est à dire à ce qu'on appelle la marge intensive, soit de prendre en compte les 0 en effectuant les régressions en PPML (Poisson pseudo-maximum likelihood)[25], ce qui permet de tester les effets de la politique tarifaire à la fois sur la marge intensive (variation des flux existants) et extensives (création ou disparition de flux). Dans ce travail, on a répondu à ce problème méthodologique en réalisant les estimations en utilisant alternativement les 2 méthodes (c'est à dire sans prendre en compte les 0 et en les prenant en compte).

[23] On pourrait également supposer que le problème d'endogénéité se pose également avec les accords de libre-échange. On trouve toutefois peu d'arguments pour soutenir l'idée que des lobbies industriels soient à l'origine de la mise en place de la plupart de ces accords, d'autant que l'un, par exemple, des plus significatifs, à savoir l'Accord d'Association avec l'UE, a été adopté dans le cadre du Processus de Barcelone. Son contenu est donc le résultat de négociations avec l'UE. De la même façon, on peut difficilement penser que l'Accord avec les USA soit le résultat des seules pressions exercées par quelques secteurs industriels marocains. Nous considérons, par conséquent, que le risque d'avoir un problème d'endogénéité entre la mise en place des accords de libre-échange et les flux d'échange est, dans le cas de nos estimations, très faible et nous ne l'avons donc pas considéré.

[24] La méthode des MCO est la façon standard d'effectuer les régressions. Elle consiste à estimer la version log-linéaire d'une équation (c'est à dire de prendre les variables en log). Aussi, lorsqu'on a des flux nuls, l'application de cette méthode revient à les supprimer, c'est à dire à les considérer comme manquants.

[25] Cette méthode d'estimation, proposée par Sentos et Tenreyro (2006), permet de traiter les flux nuls par l'utilisation de l'estimateur poisson du pseudo-maximum de vraisemblance. Le recours à cette méthode améliore la fiabilité des résultats obtenus.

Annexe 3. Résultats économétriques

Tableau A10 : Politique tarifaire et position de hub vis à vis des pays de l'Afrique sub-saharienne : Effet sur les importations marocaines existantes (marge intensive) en provenance des pays sub-sahariens

Variable dépendante	Importations				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Tarifs_Maroc	-0,2037*** (0,0145)		-0,2013*** (0,0144)	-0,2351*** (0,0155)	-0,1960*** (0,0155)
ALE Bilatéraux	0,5561*** (0,0441)	0,5633*** (0,0441)	0,5437*** (0,0446)	0,4269*** (0,0440)	0,4029*** (0,0437)
ALE Multilatéraux	0,2841*** (0,0620)	0,2943*** (0,0622)	0,2792*** (0,0624)	0,1995*** (0,0635)	0,1939*** (0,0645)
Population	0,1302 (0,1522)	0,0961 (0,1519)	0,1799 (0,1514)	0,3078** (0,1527)	0,4621*** (0,1546)
PIB par habitant	0,8957*** (0,0803)	0,8916*** (0,0803)	0,9004*** (0,0814)	1,0138*** (0,0815)	0,9635*** (0,0831)
Tarifs_Maroc * Pays Non Africains		-0,1963*** (0,0146)			
Tarifs_Maroc * Pays Africains		-0,3889*** (0,0548)			
Tarifs_Maroc_UE * Pays Non Africains			0,0066 (0,0146)		
Tarifs_Maroc_UE * Pays Africains			0,2014** (0,0842)		
Tarifs_Maroc_USA * Pays Non Africains				0,1878*** (0,0160)	
Tarifs_Maroc_USA * Pays Africains				0,1931*** (0,0638)	
Tarifs_Maroc_Med * Pays Non Africains					-0,0248* (0,0142)
Tarifs_Maroc_Med * Pays Africains					0,1117* (0,0635)
Constante	-3,9278 (2,7676)	-2,7870 (2,7646)	-5,3659* (2,7708)	-8,0091*** (2,7879)	-10,3250*** (2,8411)
Observations	118,668	118,668	118,607	115,110	111,086
R2_within	0,396	0,397	0,396	0,405	0,409

Les estimations incluent des effets fixes par industrie à 3-digit et par destination, ainsi que des variables muettes années. Les écarts-types, qui sont donnés entre parenthèses, sont clustérisés au niveau secteur-année.
** signifie que le coefficient est significatif à 10 %, ** à 5 % et *** à 1 %.*

Tableau A11 : Politique tarifaire et position de hub vis à vis des pays de l'Afrique sub-saharienne : Effet sur la marge intensive et extensive des importations marocaines en provenance des pays sub-sahariens

Variable dépendante	Importations				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Tarifs_Maroc	-0,1066*** (0,0262)		-0,1256*** (0,0248)		-0,0837*** (0,0289)
ALE Bilatéraux	0,3260*** (0,0792)	0,3305*** (0,0795)	0,3188*** (0,0818)		0,1657** (0,0829)
ALE Multilatéraux	0,0662 (0,1153)	0,0770 (0,1147)	0,1371 (0,1117)		0,1559 (0,1074)
Population	0,3226 (0,3921)	0,2921 (0,3923)	0,3689 (0,3643)		0,9867** (0,4128)
PIB par habitant	1,0022*** (0,1623)	0,9954*** (0,1626)	0,6106*** (0,1547)		1,0721*** (0,1722)
Tarifs_Maroc * Pays Non Africains		-0,1013*** (0,0265)			
Tarifs_Maroc * Pays Africains		-0,4691*** (0,0843)			
Tarifs_Maroc_UE * Pays Non Africains			-0,3067*** (0,0575)		
Tarifs_Maroc_UE * Pays Africains			-0,1859 (0,1665)		
Tarifs_Maroc_USA * Pays Non Africains				0,0759*** (0,0283)	
Tarifs_Maroc_USA * Pays Africains				0,0666 (0,1168)	
Tarifs_Maroc_Med * Pays Non Africains					0,0257 (0,0413)
Tarifs_Maroc_Med * Pays Africains					0,0344 (0,1075)
Constante	-6,1738* (3,4370)	-4,7206 (3,4427)	-3,6056 (3,2304)	-13,8620*** (3,5467)	-12,2293*** (3,6546)
Observations **R2_within**	178,410 0,214	178,410 0,214	178,311 0,274	172,246 0,205	166,345 0,215

Les estimations incluent des effets fixes par industrie à 3-digit et par destination, ainsi que des variables muettes années. Les écarts-types qui sont donnés entre parenthèses, sont clustérisés au niveau secteur-année.

** signifie que le coefficient est significatif à 10 %, ** à 5 % et *** à 1 %.*

Tableau A12 : Politique tarifaire et position de hub vis à vis des pays de l'Afrique sub-saharienne : Effet sur les exportations marocaines existantes (marge intensive)

Variable dépendante	Exportations					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Tarifs_Maroc	-0,1678*** (0,0560)		-0,0955 (0,0584)	-0,0029 (0,0627)	-0,2313*** (0,0603)	-0,1644*** (0,0560)
Tarifs_Exports	-0,1504*** (0,0159)	-0,1532*** (0,0158)	-0,1455*** (0,0160)	-0,1527*** (0,0163)	-0,1420*** (0,0163)	
ALE Bilatéraux	0,3840*** (0,0644)	0,4122*** (0,0650)	0,4427*** (0,0657)	0,3985*** (0,0685)	0,4254*** (0,0679)	0,3739*** (0,0644)
ALE Multilatéraux	-0,0822 (0,0744)	-0,0436 (0,0760)	-0,0568 (0,0760)	-0,0886 (0,0790)	-0,1381* (0,0793)	-0,0728 (0,0746)
Population	0,3956 (0,2445)	0,1119 (0,2525)	0,1303 (0,2502)	0,2128 (0,2575)	0,0980 (0,2578)	0,4072* (0,2440)
PIB par habitant	-0,1771 (0,1558)	-0,1660 (0,1557)	-0,2699* (0,1522)	-0,1482 (0,1664)	-0,2059 (0,1607)	-0,1697 (0,1558)
Tarifs_Exports * Non african countries						-0,1271*** (0,0176)
Tarifs_Exports * African countries						-0,2452*** (0,0321)
Tarifs_Maroc * Pays Non Africains		-0,1277** (0,0574)				
Tarifs_Maroc * Pays Africains		-0,3227*** (0,0698)				
Tarifs_Maroc_UE * Pays Non Africains			-0,1048*** (0,0297)			
Tarifs_Maroc_UE * Pays Africains			-0,1806*** (0,0551)			
Tarifs_Maroc_USA * Pays Non Africains				-0,0652*** (0,0240)		
Tarifs_Maroc_USA * Pays Africains				-0,1334*** (0,0436)		
Tarifs_Maroc_Med * Pays Non Africains					0,1688*** (0,0235)	
Tarifs_Maroc_Med * Pays Africains					0,0660* (0,0342)	
Constante	-4,1366 (4,3378)	0,9993 (4,4908)	1,1383 (4,4304)	-1,5267 (4,5972)	1,0222 (4,5551)	-4,0148 (4,3283)
Observations **R-squared**	68,675 0,416	68,675 0,417	68,675 0,417	65,902 0,409	65,834 0,409	68,675 0,417

Les estimations incluent des effets fixes par industrie à 3-digit et par destination, ainsi que des variables muettes années. Les écarts-types qui sont donnés entre parenthèses, sont clustérisés au niveau secteur-année.
** signifie que le coefficient est significatif à 10 %, ** à 5 % et *** à 1 %.*

Tableau A13 : Politique tarifaire et position de hub vis à vis des pays de l'Afrique sub-saharienne : Effet sur la marge intensive et extensive des exportations marocaines

Variable dépendante	Exportations					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Tarifs_Maroc	-0,2446*** (0,0778)		-0,0634 (0,0838)	-0,2415** (0,1003)	-0,2887*** (0,0935)	-0,2478*** (0,0778)
Tarifs_Exports	-0,2790*** (0,0387)	-0,2806*** (0,0391)	-0,2185*** (0,0399)	-0,3211*** (0,0403)	-0,2824*** (0,0439)	
ALE Bilatéraux	0,5507*** (0,1736)	0,5459*** (0,1739)	0,7498*** (0,1986)	0,2855 (0,1748)	0,6135*** (0,2052)	0,5524*** (0,1738)
ALE Multilatéraux	-0,0329 (0,2071)	-0,0358 (0,2075)	-0,0634 (0,2221)	-0,2424 (0,2121)	-0,1012 (0,2391)	-0,0363 (0,2071)
Population	3,2169*** (0,6333)	3,3582*** (0,6548)	3,3446*** (0,6676)	2,8498*** (0,7246)	3,7456*** (0,7263)	3,2359*** (0,6424)
PIB par habitant	0,4233 (0,4490)	0,4138 (0,4476)	-0,0763 (0,4328)	0,0556 (0,5208)	0,3465 (0,4848)	0,4187 (0,4486)
Tarifs_Exports * Non african countries						-0,2922*** (0,0408)
Tarifs_Exports * African countries						-0,0960** (0,0478)
Tarifs_Maroc * Pays Non Africains		-0,2490*** (0,0776)				
Tarifs_Maroc * Pays Africains		-0,0729 (0,1189)				
Tarifs_Maroc_UE * Pays Non Africains			-0,5044*** (0,0722)			
Tarifs_Maroc_UE * Pays Africains			0,0806 (0,0996)			
Tarifs_Maroc_USA * Pays Non Africains				0,1004*** (0,0361)		
Tarifs_Maroc_USA * Pays Africains				0,0741 (0,0860)		
Tarifs_Maroc_Med * Pays Non Africains					0,1146*** (0,0370)	
Tarifs_Maroc_Med * Pays Africains					0,3213*** (0,0737)	
Constante	-31,4962*** (6,1453)	-32,9384*** (6,3610)	-30,3662*** (6,2208)	-26,4549*** (7,0474)	-35,2401*** (7,0219)	-32,2030*** (6,2558)
Observations	204,147	204,147	204,142	194,027	188,050	204,147
R-squared	0,372	0,371	0,399	0,380	0,382	0,371

Les estimations incluent des effets fixes par industrie à 3-digit et par destination, ainsi que des variables muettes années. Les écarts-types qui sont donnés entre parenthèses, sont clustérisés au niveau secteur-année.
** signifie que le coefficient est significatif à 10 %, ** à 5 % et *** à 1 %.*

Tableau A14 : Impact des droits de douane appliqués les principales communautés économiques africaines sur les exportations marocaines existantes (marge intensive)**

Variable dépendante	Total des exportations			
	(1)	(2)	(3)	(4)
Tarifs_Maroc	-0,1628*** (0,0560)	-0,1654*** (0,0560)	-0,1640*** (0,0560)	-0,1643*** (0,0560)
Tarifs_Exports				
ALE Bilatéraux	0,3762*** (0,0644)	0,3861*** (0,0643)	0,3772*** (0,0643)	0,3772*** (0,0645)
ALE Multilatéraux	-0,0699 (0,0746)	-0,0679 (0,0745)	-0,0698 (0,0746)	-0,0761 (0,0745)
Population	0,4049* (0,2441)	0,3734 (0,2441)	0,3958 (0,2442)	0,4080* (0,2441)
PIB par habitant	-0,1668 (0,1556)	-0,1539 (0,1558)	-0,1660 (0,1557)	-0,1659 (0,1562)
Tarifs_Exports * CEA	**-0,8350***** (0,1562)			
Tarifs_Exports * Pays africains autres que CEA	-0,2230*** (0,0325)			
Tarifs_Exports * Pays Non Africains	-0,1268*** (0,0176)			
Tarifs_Exports * CEDEAO		**-0,0948***** (0,0454)		
Tarifs_Exports * Pays africains autres que CEDEAO		-0,4260*** (0,0420)		
Tarifs_Exports * Pays Non Africains		-0,1287*** (0,0176)		
Tarifs_Exports *CEEAC			**-0,4640***** (0,0843)	
Tarifs_Exports * Pays africains autres que CEEAC			-0,2223*** (0,0327)	
Tarifs_Exports * Pays Non Africains			-0,1283*** (0,0176)	
Tarifs_Exports *COMESA				**-0,2767***** (0,0477)
Tarifs_Exports * Pays africains autres que COMESA				-0,2404*** (0,0324)
Tarifs_Exports * Pays Non Africains				-0,1237*** (0,0182)
Constante	-4,0839 (4,3287)	-2,8782 (4,3347)	-3,9450 (4,3271)	-3,9314 (4,3182)
Observations **R-squared**	68,675 0,417	68,675 0,417	68,675 0,417	68,675 0,417

Les estimations incluent des effets fixes par industrie à 3-digit et par destination, ainsi que des variables muettes années. Les écarts-types qui sont donnés entre parenthèses, sont clustérisés au niveau secteur-année.

** signifie que le coefficient est significatif à 10 %, ** à 5 % et *** à 1 %.*

*** Les estimations en PPML donnent des résultats très similaires. On ne les a donc pas fait apparaître ici.*

Design et mise en page
La Banque africaine de développement
Yasso création : Hela Chaouachi
E-mail : yassocreation@gmail.com

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
AFRICAN DEVELOPMENT BANK
AFRICAN DEVELOPMENT FUND
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

www.afdb.org